

PICARDIE MARITIME

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

PLAN D'ACTION

DECEMBRE 2015



I . SOMMAIRE

I. Sommaire

II. Introduction

Objectifs

Emissions de GES et consommations d'énergie

Vulnérabilité au changement climatique

III. Plan d'action

IV. Gains espérés du plan d'action

V. Fiches actions

AXE 1 – Concevoir un aménagement et un urbanisme durables

- 1.1 : SCoT et PLU/PLUI participant à la maîtrise des émissions de GES du territoire
- 1.2 : Prise en compte du risque climatique les politiques territoriales et sensibilisation
- 1.3 : Prise en compte des enjeux énergie climat dans les projets d'aménagement
- 1.4 : Réaffectation des friches industrielles

AXE 2 - Favoriser la mise en place d'une économie locale et circulaire

- 2.1 : Programme d'action "Gestion des déchets, économie circulaire et éco-conception" des entreprises
- 2.2 : Confortement du réseau des gestionnaires de déchets des ménages et actions collectives
- 2.3 : Mise en place des circuits courts

AXE 3 - Développer un transport moins émetteur de GES

- 3.1 : Schéma de transports en commun
- 3.2 : Développement des modes actifs de déplacement

- 3.3 : Plan de Déplacement Inter-entreprises Inter-administrations
- 3.4 : Plans de Déplacement Jeunes
- 3.5 : Développement des nouvelles énergies pour les véhicules (transports en commun, véhicules particuliers...)
- 3.6 : Réflexion sur l'optimisation du transport de marchandises

AXE 4 -Réduire les consommations d'énergie des bâtiments

- 4.1 : Pérennisation d'un Conseil en Energie Partagée
- 4.2 : Création d'une Plateforme de la Rénovation énergétique de l'Habitat
- 4.3 : Projets d'énergie renouvelable (bâtiments et réseaux)

AXE 5 - Favoriser une industrie et des services économes en énergie

- 5.1 : Pré-Diagnostics "Maîtrise de l'énergie" dans les entreprises
- 5.2 : Animation des filières industrielles et de services relatives à la transition énergétique
- 5.3 : Démarche "Baie de Somme responsable"

Axe 6 - Soutenir une agriculture climato-responsable

- 6.1 : Performance énergétique des exploitations agricoles
- 6.2 : Développement des Systèmes de production agro-écologiques
- 6.3 : Amélioration de la gestion de l'azote
- 6.4 : Développement des cultures intermédiaires et des filières de culture peu gourmandes en intrants et adaptées aux évolutions climatiques
- 6.5 : Stratégie de préservation, gestion et valorisation énergétique des ressources en bois
- 6.6 : Maintien des prairies du territoire
- 6.7 : Projets de méthanisation avec approche territoriale
- 6.8 : Gestion rigoureuse de la ressource en eau

AXE 7 - Faire vivre le Plan climat

- 7.1 : Animation et suivi du Plan Climat
- 7.2 : Communication auprès du public et des jeunes
- 7.3 : Communication auprès des instances du PNR

II. INTRODUCTION

Objectifs

Le changement climatique est l'un des enjeux majeur du XXI^e siècle et même si les conséquences sont difficiles à évaluer avec précision il est certain que le réchauffement climatique entraînera des bouleversements profonds aussi bien sur l'environnement que sur l'organisation économique et sociale.

POURQUOI AGIR AUJOURD'HUI ?

De par leur proximité avec la population et leur rôle d'organisation du territoire, les collectivités locales sont des acteurs clés de la lutte contre les dérèglements climatiques.

Devant l'urgence de la situation, **les élus de la Picardie Maritime** ont souhaité se lancer dans une démarche volontaire de lutte contre l'effet de serre et d'adaptation au changement climatique en réalisant avec les acteurs du territoire un Plan Climat Territorial.

LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

- ✓ **Atténuer** : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.
- ✓ **Adapter** : Des changements climatiques s'opèrent et leurs impacts ne pourront plus être intégralement évités. Il s'agit donc dès à présent de réduire les vulnérabilités du territoire. Cela passe par la prise en compte des évolutions climatiques dans les décisions de long terme (urbanisme, conception et exploitation d'infrastructures, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques, etc.) et par l'acceptation de conditions de vie différentes. Cela relève également de la gestion des risques (naturels, sanitaires et économiques).

✓ Quelques définitions

CH₄ : méthane, gaz principalement émis lors de la fermentation en milieu sans oxygène (chez les ruminants, dans les décharges...)

CO₂ : dioxyde de carbone

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement

GES : Gaz à Effet de Serre, gaz émis par l'activité humaine et contribuant au réchauffement climatique

N₂O : protoxyde d'azote, émis lors de la décomposition de composés azotés tels les engrais

SAU : Surface Agricole Utile

Teq CO₂ : tonnes équivalent CO₂, unité de mesure des émissions de Gaz à effet de Serre : les différents gaz sont considérés en fonction de leur impact sur le réchauffement climatique et comparés au CO₂ (dioxyde de carbone).

1 tonne équivalent CO₂ c'est à peu près :

3 800 km de Twingo en ville

Ou

2 300 km de 4x4 en ville

Ou

5 allers-retours Paris - Londres en avion

Chauffer une maison, avec du fioul, sur la base de 3.000 litres consommés correspond à 8,8 teq CO₂



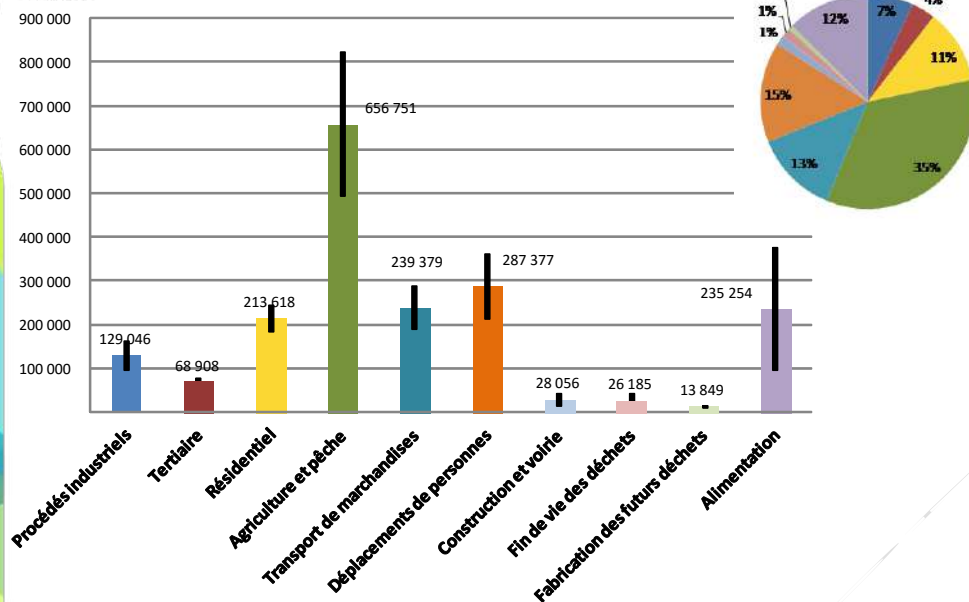
Emissions de GES et consommations d'énergie

Les émissions de Gaz à Effet de Serre, comptabilisées selon la méthode Bilan Carbone®, s'élèvent sur la Picardie maritime à 1,9 millions de Teq CO₂, avec une incertitude de 0,54 millions de Teq CO₂.



Bilan Carbone Picardie Maritime

Emissions de GES en teq CO₂ et incertitudes



L'agriculture représente 35% de ces émissions. Elle constitue le poste le plus important en ce qui concerne les émissions de GES de ce territoire.

Viennent ensuite les déplacements de personnes et le transport de marchandises, qui représentent à eux deux 28% des émissions.

L'alimentation de la population représente ensuite environ 12% des émissions. Malgré l'incertitude sur l'évaluation de ce poste d'émission, il est important de le prendre en compte dans le dimensionnement des émissions de GES.

Viennent ensuite les émissions liées au secteur résidentiel (Habitat, 11% des émissions) auquel on peut associer les émissions du secteur tertiaire pour 4%.

Enfin, les procédés industriels ne représentent que 7% des émissions

totales.

Les consommations d'énergie sur le territoire de la Picardie maritime peuvent être évaluées à **2,2 millions de MWh**.

Sont comprises dans ce chiffre l'ensemble des consommations directes sur le territoire, en dehors du transport. On y associe les pertes en ligne de l'électricité.

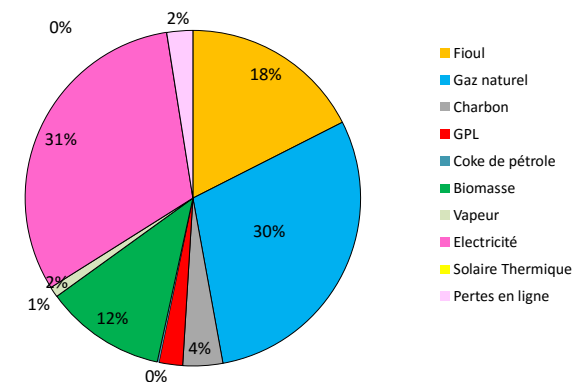
Les consommations d'énergie correspondent pour 31% aux consommations d'électricité, pour 30% aux consommations de gaz naturel et pour 18% aux consommations de fioul.

Le **secteur résidentiel** représente **53%** de ces consommations, l'industrie 25%, le tertiaire 16% et l'agriculture 6%.




Picardie maritime

Répartition des
Consommation d'énergie



La Picardie maritime s'est fixée pour le territoire des objectifs de réduction des émissions de GES, en incluant les énergies renouvelables. L'objectif à 2020 est de -29%.

Vulnérabilité au changement climatique

 Parc Naturel Régional de Picardie Maritime


 Limite régionale

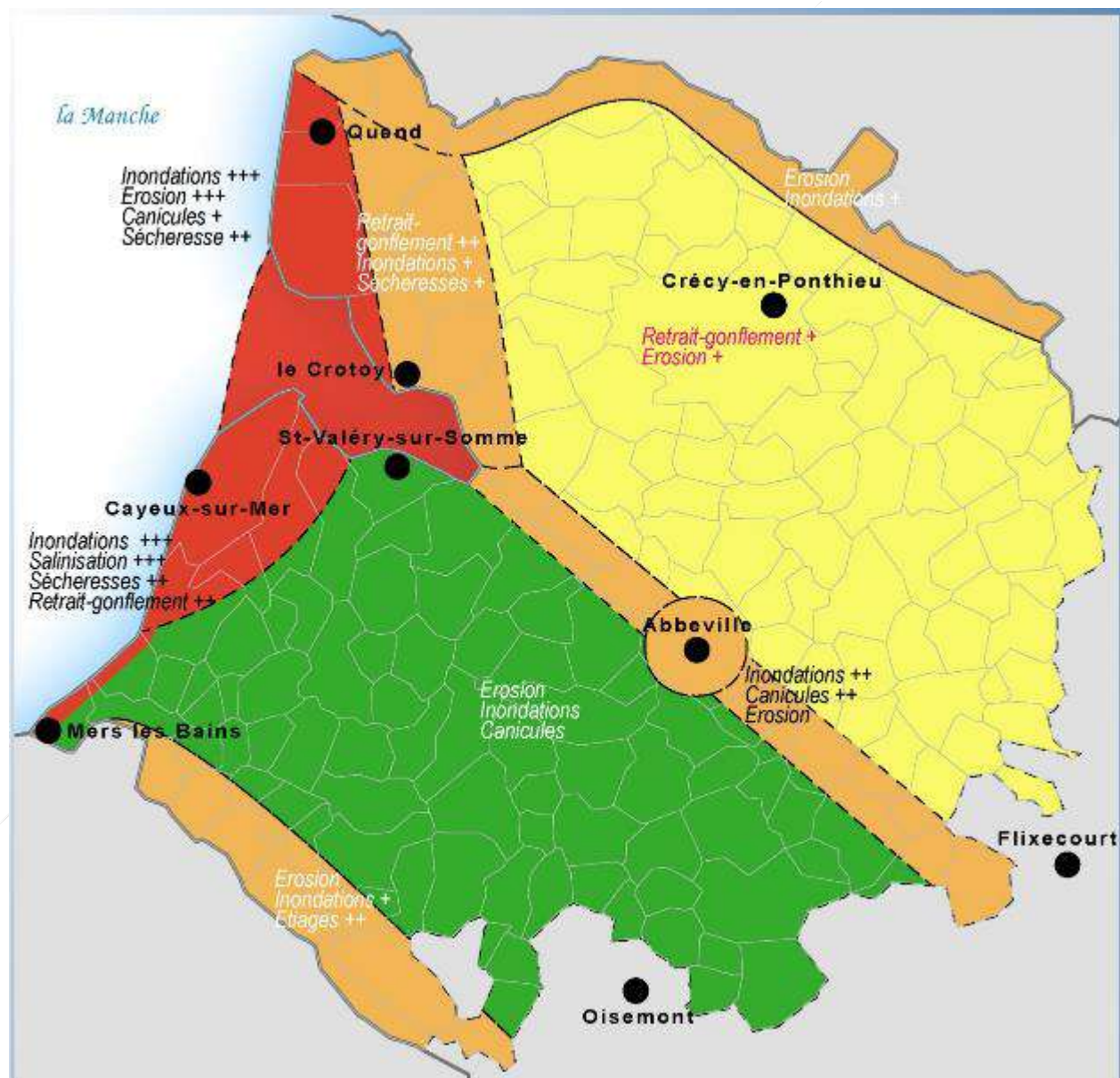
Niveaux de sensibilité

 Extrême : +++

 Elevée : ++

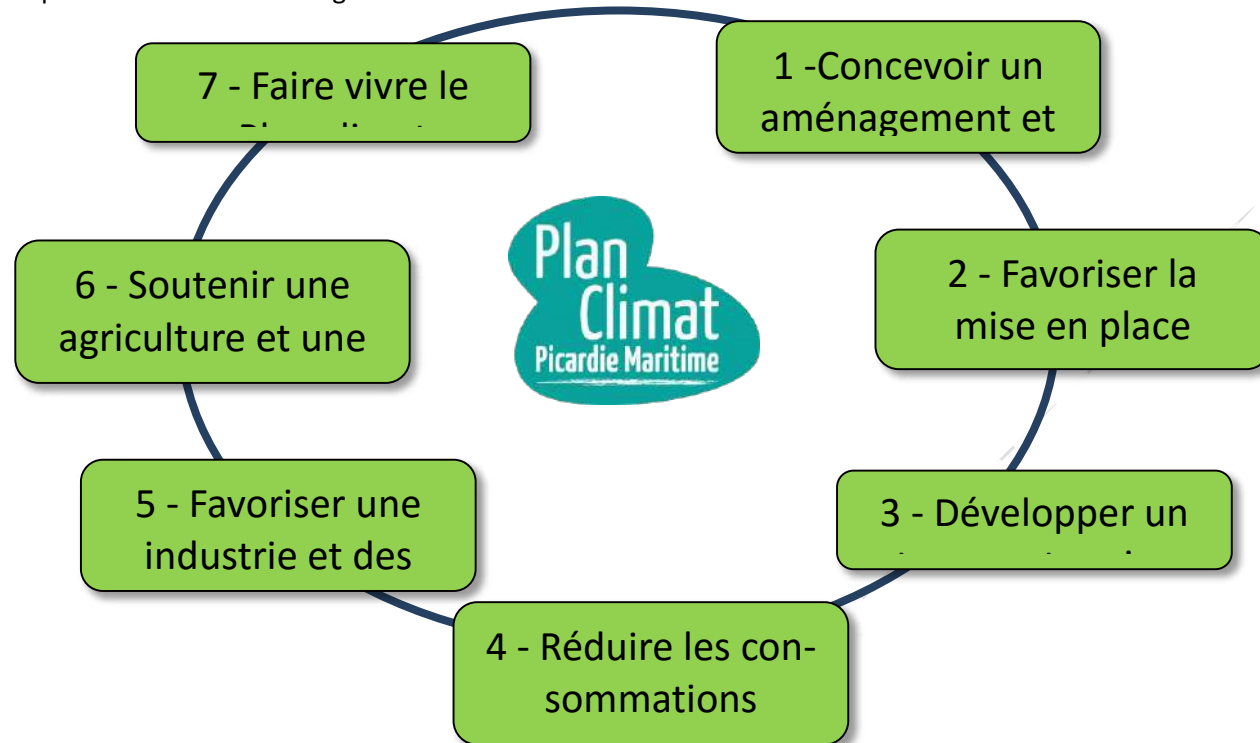
 Moyenne à Elevée : +

 Faible à Moyenne



III. PLAN D'ACTION

Le plan d'action retenu s'organise autour de 7 axes.



Le tableau suivant présente les actions retenues dans ce plan d'action. Les actions sont détaillées dans la seconde partie du document, avec l'ensemble des fiches actions.

Axe thématique	N° action	Nom de l'action	pilotage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	indicateurs de suivi et d'évaluation	Objectif à n+5	Adaptation	Qualité air
Axe 1 : concevoir un aménagement et un urbanisme durables	1.1	SCoT et PLU/PLUI participant à la maîtrise des émissions de GES du territoire	BS3V et Pays Bresle Yères Communautés de Communes Communes		x	x	x	x	x	Evaluation des émissions de GES du scénario du SCoT	oui	Oui (tvb)	Oui (mobilité)
	1.2	Prise en compte du risque climatique dans les politiques territoriales et sensibilisation	SMBSGLP / AMEVA / EPTB Authie / EPTB Bresle / BS3V / SOMEA Syndicats de bassins versants, Communautés de Communes		x	x	x	x	x	Nombre d'actions de sensibilisation menées par BS3V ou en partenariat avec lui	5	Oui	
	1.3	Prise en compte des enjeux énergie climat dans les projets d'aménagement	BS3V			x	x	x	x	Avis favorables de BS3V sur les projets (%)	100%		
	1.4	Réaffectation des friches industrielles	Communes concernées Communautés de communes	x	x	x	x	x	x	Nombre de friches réhabilitées ou en cours de réhabilitation	7		
Axe 2 : favoriser la mise en place d'une économie circulaire sur le territoire	2.1	Programme d'action "Gestion des déchets, économie circulaire et éco-conception" des entreprises	CCI Littoral Normand Picard		x	x	x			Nombres d'entreprises impliquées dans le plan d'action	20		
	2.2	Confortement du réseau des gestionnaires de déchets des ménages et actions collectives	BS3V Collectivités gestionnaires de déchets	x	x	x	x	x	x	Quantité de déchets ordures ménagères	-5%		
	2.3	Mise en place des circuits courts	BS3V Chambre d'Agriculture de la Somme CG80		x	x	x	x	x	Existence du marché d'intérêt local Nombre de points de ventes inclus dans la communication de BS3V	Oui 50		

Axe thématique	N° action	Nom de l'action	pilotage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	indicateurs de suivi et d'évaluation	Objectif à n+5	Adaptation	Qualité air
Axe 3 : développer un transport moins émetteur de GES	3.1	Schéma de transports en commun	BS3V AOT		X Etude	X Actions	X Actions	X Actions	X Actions	Etude du Schéma de transports en commun réalisée	oui		Oui
	3.2	Développement des modes actifs de déplacement	BS3V Communautés de communes	X	X	X	X	X	X	Nombre de communes engagées dans un schéma directeur cyclable intercommunal	50		Oui
	3.3	Plan de Déplacement Inter-entreprises Inter-administrations	BS3V Communautés de Communes	x	x	x	X	X		Nombre d'entreprises engagées dans un PDEIEA	20		Oui
	3.4	Plans de Déplacement Jeunes	BS3V Etablissements scolaires			x	x	x	x	Nombre d'établissements scolaires concernés	5		Oui
	3.5	Développement des nouvelles énergies pour les véhicules (transports en commun, véhicules particuliers...)	BS3V AOT	X	X					Part des AOT incluant des critères relatifs aux émissions de GES dans leur évaluation	100%		Oui
	3.6	Réflexion sur l'optimisation du transport de marchandises	BS3V CCI littoral Normand -Picard			x	x	x	x	Nombre de réunions sur la question du transport de marchandises	3		Oui
Axe 4 : réduire les consommations d'énergie des bâtiments	4.1	Pérennisation d'un Conseil en Energie Partagée	FDE80 BS3V Communes	X	X	X	X	X	X	Part des communes engagées dans un CEP	100%		
	4.2	Création d'une Plateforme de la Rénovation énergétique de l'Habitat	BS3V		x	x	X, si années pilotes concluantes	x	x	Nombre de logements rénovés	1700		
	4.3	Projets d'énergie renouvelable (bâtiments et réseaux)	BS3V FDE80		x étude globale	x étude globale	x études faisabilité	x mise en œuvre	x mise en œuvre	Nombre de réseaux de chaleur du territoire	6		Oui

Axe thématique	N° action	Nom de l'action	pilotage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	indicateurs de suivi et d'évaluation	Objectif à n+5	Adaptation	Qualité air
Axe 5 : favoriser une industrie et des services économes en énergie	5.1	Pré-Diagnostics "Maîtrise de l'énergie" dans les entreprises	BS3V		x	x	x	à pérenniser si concluant		Nombre d'entreprises engagées dans un prédiagnostic énergétique	50		
	5.2	Animation des filières industrielles et de services relatives à la transition énergétique	CCI Littoral Normand Picard Conseil régional de Picardie	x	x	x	x	x	x	Nombre d'entreprises impliquées dans les démarches	30		
	5.3	Démarche "Baie de Somme responsable"	BS3V	x	x	x	à pérenniser si concluant			Nombre d'entreprises engagées dans la démarche Baie de Somme Responsable	50		
Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable	6.1	Performance énergétique des exploitations agricoles	BS3V		x	x	x	à pérenniser si concluant		Nombre d'exploitations agricoles engagées dans un diagnostic énergétique	50	Oui	
	6.2	Développement des Systèmes de production agro-écologiques	BS3V CA80			x	x	x	x	Part des exploitations engagées dans une démarche de Certification environnementale Part des exploitations engagées en agriculture biologique	10 % 5%		Oui
	6.3	Amélioration de la gestion de l'azote	BS3V CA80			x	x	x	x	Nombre de sessions de sensibilisation sur la gestion de l'azote	3		Oui

Axe thématique	N° action	Nom de l'action	pilotage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	indicateurs de suivi et d'évaluation	Objectif à n+5	Adaptation	Qualité air
Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable	6.4	Développement des cultures intermédiaires et des filières de culture peu gourmandes en intrants et adaptées aux évolutions climatiques	BS3V CA80			x	x	x	x	Nombre d'hectares de grandes cultures Substitués par le chanvre, lin et légumineuses	700	Oui	Oui
	6.5	Stratégie de préservation, gestion et valorisation énergétique des ressources en bois énergie	BS3V	x	x	x	x	x	x	Linéaire de haies plantées dans le cadre de programmes d'action	17 km	Oui	Oui
	6.6	Maintien des prairies du territoire	BS3V CA80			x	x	x	x	Part de la SAU en Surface Toujours en Herbe	18,2% min	Oui	Oui
	6.7	Projets de méthanisation avec approche territoriale	BS3V		x	x	x	x	x	Nombre de projets de méthanisation du territoire	3		Oui
	6.8	Gestion rigoureuse de la ressource en eau	BS3V	x	x	x	x	x	x	Existence d'un programme de maîtrise des consommations d'eau	oui	Oui	
Axe 7 : faire vivre le plan climat	7.1	Animation et suivi du Plan Climat	BS3V	x	x	x	x	x	x	Rapports d'activités annuels du chef de projet	5		
	7.2	Communication auprès du public et des jeunes	BS3V	x	x	x	x	x	x	Nombre d'actions de communication	30	Oui	Oui
	7.3	Communication auprès des instances du PNR	BS3V	x	x	x	x	x	x	Bilan annuel du plan climat dans les 3 instances participatives	1 bilan par instance et par an		

IV. GAINS ESPERES DU PLAN D'ACTION

Les actions proposées ont été dans la mesure du possible quantifiées en termes de réduction d'émissions de CO₂, de réduction de consommation d'énergie ou de production d'énergie renouvelable.

Lorsque cela était possible, la quantification est menée de manière détaillée en quantifiant le gain unitaire (par exemple économies d'énergie par isolation d'un logement) et en le multipliant par l'objectif défini (par exemple, 1700 logements).

Pour d'autres actions, la quantification s'est basée sur une estimation du gain possible sur les émissions et les consommations concernées, à dire d'expert. Enfin, en ce qui concerne les énergies renouvelables, l'estimation se base sur les objectifs de développement fixés par le territoire.

Les gains estimés sont ceux des actions directes. Le plan d'action en lui-même contribue à 8,7% de réduction, sur un objectif de 29%.

Les acteurs du territoire porteront aussi leurs propres actions, non quantifiées. Le scénario tendanciel prévoit une baisse de 4% d'ici 2020. Par ailleurs, l'énergie éolienne contribue à hauteur de 13,9% de l'atteinte des objectifs.

Le plan d'action est donc bien proportionné à l'objectif.

Axe	Gain total 2020 en Teq CO ₂	Gain en % des émissions totales	production ENR 2020 en MWh	Gain total 2020 en MWh
1 (aménagement)	Impact sur l'évolution des émissions			
2 (économie circulaire)	4 307	0,2%	-	2 818
3 (transports)	15 346	0,8%	-	-
4 (bâtiments)	121 594	6,4%	395 190	19 722
5 (industrie services)	398	0,02%	-	2 391
6 (agriculture / milieux)	22 654	1,2%	50 000	405
7 (animation)	949	0,1%	-	1 100
hors Plan d'action	264 000	13,9%	880 000	-
Total général	429 248	22,6%	1 325 190	26 435

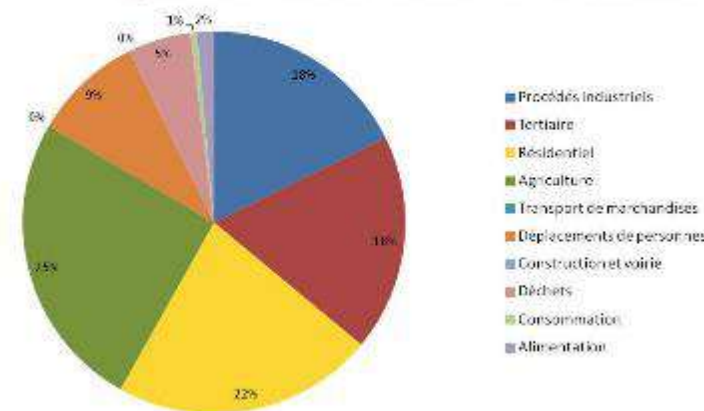
Quantification des gains selon les axes du plan d'action

Les actions concernant les bâtiments (industrie, résidentiel, tertiaire) et les déchets sont les plus impactantes, car les solutions de réduction sont aujourd'hui connues et le développement des énergies renouvelables a essentiellement été affecté à ces secteurs. Pour les autres postes, les actions porteront leurs fruits à plus long terme.

Poste d'émission	émissions totales en Teq CO ₂	Estimation du Gain total 2020 en Teq CO ₂	Gain CO ₂ en % du poste d'émission	Gain CO ₂ en % du total	production ENR 2020 en MWh	Gain total 2020 en MWh
Procédés industriels	129 046	29236	23%	1,5%	96 628	3 680
Tertiaire	68 908	30297	44%	1,6%	98 610	5 355
Résidentiel	213 618	36532	17%	1,9%	110 039	15 895
Agriculture	656 751	41725	6%	2,2%	114 914	405
Transport de marchandises	239 379	0	0%	0,0%	-	-
Déplacements de personnes	287 377	15346	5%	0,8%	-	-
Construction et voirie	28 056	0	0%	0,0%	-	-
Déchets	26 185	8809	34%	0,5%	25 000	-
Consommation	13 849	949	7%	0,1%	-	1 100
Alimentation	235 254	2353	1%	0,1%	-	-
ENR non sectorielle		264000		13,9%	880 000	-
TOTAL	1 898 423	429248	22,6%	22,6%	1325190	26435



Bilan Carbone Picardie maritime Répartition des réductions d'émissions de GES du Plan d'action



Quantification des gains selon les postes d'émission

V. FICHES ACTIONS

Les pages suivantes présentent les actions détaillées.

AXE 1 – Concevoir un aménagement et un urbanisme durables

4 actions

1.1 SCoT et PLU/PLUI participant à la maîtrise des émissions de GES

1.3 Prise en compte des enjeux énergie climat dans les projets d'aménagement

1.2 Prise en compte du risque climatique dans les politiques territoriales et sensibilisation

1.4 Réaffectation des friches industrielles

Gains estimés en Teq CO2

Aucun – axe naissant sur le tendanciel et le long terme

Axe 1 : concevoir un aménagement et un urbanisme durable

1.1 : SCoT et PLU/PLUI participant à la maîtrise des émissions de GES

OBJECTIFS DE L'ACTION

Limiter l'artificialisation des sols grâce au SCOT (densification urbaine)

Prendre en compte dans le SCOT les enjeux :

- de déplacement : mixité fonctionnelle, urbanisation près des points d'accès aux transports collectifs
- de développement des énergies renouvelables
- de préservation des espaces agricoles, des milieux naturels et de leur fonctionnalité (trame verte et bleue)...

Réduire les émissions de Gaz à effet de serre (évaluation des scénarios du SCoT via l'outil GES-SCoT)

CONTEXTE DE L'ACTION

L'article L121-1 du code de l'urbanisme précise que les SCoT, les PLUi et les cartes communales déterminent les conditions permettant, entre autres, d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de sources renouvelables, la prévention des risques naturels prévisibles (notamment ceux liés au changement climatique : volet « Adaptation » du Plan Climat notamment action 1.2).

Ces documents de planification pourront notamment intégrer les résultats du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre dans le document de présentation, la synthèse des enjeux du territoire. Ils prendront en compte les objectifs du territoire en termes de réductions des émissions de gaz à effet de serre et les préconisations du présent Plan d'Action.

Les SCoT du Pays de la Baie de Somme et du Pays Bresle-Yères (inclus pour partie sur le territoire de la Picardie maritime), et les PLUI, chercheront donc à apporter des réponses concrètes sur ces questions d'énergie et de Climat en mobilisant tous les leviers disponibles : limitation de l'étalement urbain, cohérence entre urbanisme et transport, développement des énergies renouvelables, préservation des milieux naturels et agricoles.

La mise en œuvre des dispositions suivantes passe par une sensibilisation des élus et de la population, en expliquant les avantages apportés au quotidien (cf. action 7.2) :

1) Maitrise des consommations d'énergie dans les bâtiments

D'une manière générale, le SCoT promouvra des formes urbaines adaptées pour un habitat économe en énergie et préconisera dans le cadre des futures opérations d'aménagement :

- d'étudier la faisabilité d'une orientation des constructions qui tienne compte des conditions climatiques, des apports solaires (gestion de l'ensoleillement : baies vitrées au sud, garage au nord) et des vents dominants (protection par des haies).
- des formes urbaines plus compactes avec une mitoyenneté des bâtiments qui permettent de limiter les déperditions d'énergie.

Le SCoT et les PLU pourront favoriser la réhabilitation thermique sur certains secteurs géographiques, définis selon des critères restant à préciser (logements en grande majorité antérieurs à 1975 par exemple) par :

- la préconisation de la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments (OPATB) ou Opérations d'Amélioration de l'Habitat (OPAH, aux finalités plus larges) en coordination avec les PLH.
- l'autorisation d'un dépassement des règles relatives au gabarit résultant du PLU (dans la limite de 30 %), pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale, et notamment pour les bâtiments à énergie positive (article L128-1 du code de l'urbanisme)

2) Energies renouvelables

L'étude « **Plan d'Approvisionnement Énergétique** » qui sera menée dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat (cf. action : 4.3) permettra d'alimenter le SCoT sur la question des énergies renouvelables.

a) Réseaux de chaleur : une analyse fine des secteurs urbanisés du territoire sera réalisée pour identifier les secteurs potentiels pour le développement de réseaux de chaleur, en fonction du potentiel de clients susceptibles d'être raccordés (densité de logements importante, établissements fortement consommateurs : hôpitaux, maisons de retraite, écoles) et d'une analyse de la préfaisabilité technique. Seront ainsi intégrée dans le SCoT et/ou les PLUI :

- Des propositions concrètes et localisées, pour l'implantation de réseaux de chaleur
- La densification de l'urbanisation dans les secteurs potentiellement desservis par les réseaux de chaleur
- Des propositions de classement de réseau de chaleur existant (sous conditions), rendant obligatoire le raccordement des constructions nouvelles (le non-raccordement devant faire l'objet d'une justification)
- Des règlements de PLU ne faisant pas blocage au développement des réseaux de chaleur existants ou envisagés (Autorisation des constructions nécessaires au réseau, conditions de desserte des terrains n'entravant pas l'approvisionnement de l'unité de production, implantation des constructions par rapport aux limites de parcelle permettant l'implantation des sous-stations...)

b) Approvisionnement en énergie renouvelable et/ou de récupération (par un réseau de chaleur ou non) des bâtiments neufs industriels, du secteur tertiaire et logements collectifs :

Les SCOT peuvent définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées (art L122-1-5-V du code de l'urbanisme) :

- Proposition de la généralisation du recours aux énergies renouvelables (à l'instar de la RT2012 pour les maisons individuelles) et ou aux énergies de récupération, sous réserve d'un coût économiquement acceptable et d'une faisabilité technique, pour les logements collectifs, les bâtiments neufs du secteur tertiaire et du secteur industriel et les opérations d'aménagement citées à l'article L300-1
- Exigence de production d'énergie renouvelables pour les projets de nouvelles Zones d'Aménagement Commercial (ZACOM), sous réserve d'un coût économiquement acceptable et d'une faisabilité technique

c) Panneaux solaires et photovoltaïques :

- Les DOO s'attacheront à **lever les éventuels blocages** à l'implantation des équipements installés en toiture de bâtiments, via des règlements de PLU qui :
 - Autorisent une pente de toiture comprise entre 30° et 60°,
 - Ne prennent pas en compte les éléments techniques utilisés sur le toit dans le calcul de la hauteur maximale,
 - Incitent un choix d'implantation des constructions orienté au sud et la réduction des effets de masque, par l'exploitation des marges de recul lors de l'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques, limites séparatives et autres bâtiments situés dans une même parcelle
 - Autorisent les capteurs solaires dans les marges de recul imposées par exemple sous forme de brise soleil intégré en façade
- Des préconisations destinées à assurer la **bonne intégration architecturale** des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques sur le bâti et/ou dans le milieu environnant seront proposées et feront l'objet en amont, d'une évaluation technico-économique.

(Exemple de préconisations : utilisation de panneaux avec une teinte sombre et uniforme, une finition lisse et anti-réfléchissante, avec un cadre de couleur sombre et de finition mate, encastrement des panneaux dans la couverture, positionnement des panneaux en bandeau horizontal le long de la gouttière avec un usage de tuiles anthracite pour un effet « bandeau » sur toute la longueur du toit, proportions de l'installation adaptée à la taille de l'édifice, Intégration aux éléments déjà présents en toiture...)

- Les **centrales photovoltaïques au sol**, sont prescrites sur les espaces agricoles. Dans le cadre du projet de Parc naturel régional, elles n'ont pas vocation à contribuer à l'artificialisation des sols. Des installations photovoltaïques au sol pourront être étudiées, si elles constituent une solution ultime pour la réaffectation de friches industrielles et lorsque tout autre usage y est interdit du fait des conditions technico-économiques.

d) Géothermie :

Les documents d'urbanisme veilleront à ne pas pénaliser l'installation d'équipements de géothermie.

e) Eolien :

Dans le cadre du SCOT, un Schéma d'insertion paysager sera établi, basé sur la définition de critères et de recommandations paysagères territorialisés.

3) Mobilité

Tout l'enjeu du SCoT réside dans le choix de formes urbaines plus denses dans les polarités principales et secondaires du territoire, dans une logique de réduction de la dépendance envers l'automobile et de développement des transports publics et des modes actifs de déplacement à des coûts acceptables. L'étude du « Schéma de Transport en commun », le Schéma des circulations douces et les Schémas directeurs cyclables intercommunaux, qui seront menés dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat (cf. action 3.2) permettront d'alimenter le SCoT sur la question de la mobilité.

Il s'agira, dans le cadre du Scot de :

a) Favoriser la densification de l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis en transports collectifs, en voies de circulation douce et/ou les secteurs les plus denses en activités et en emploi (en cohérence avec les autres enjeux du territoire) via l'identification des secteurs à urbaniser en priorité au regard de ces critères. Sur les secteurs biens pourvus en transports collectifs, une densité minimale de construction pourra être fixée (article L122-1-5-IX CU)

b) Préciser les orientations relatives aux équipements commerciaux et artisanaux limitant les obligations de déplacement tout en permettant de répondre aux besoins courants de la population (article L122-1-9 C.U.) via :

- La définition de la localisation préférentielle des commerces (document d'aménagement artisanal et commercial, Zones d'Aménagement COMmercial) :
 - **dans les centralités urbaines et villageoises** : Développement et pérennisation des équipements commerciaux répondant à des achats hebdomadaires afin de faciliter le recours à des modes actifs de déplacement. Au travers des PLU, mise en place de linéaires marchands, de périmètres de préemption des baux et fonds commerciaux et artisanaux, permettre la construction en hauteur et des modulations du COS à cet effet, des aménagements liés à l'arrivée d'un transport en commun.
 - **en périphérie** : Réservé aux implantations commerciales nécessitant des emprises foncières importantes et pour lesquelles l'accessibilité automobile est inévitable en raison des natures d'achat, ou pour l'achat d'équipements occasionnels ou exceptionnels ; via l'encadrement de l'implantation des nouveaux équipements commerciaux et l'extension de tels équipements, supérieurs à une certaine surface de vente (X m2 restant à préciser).
- La subordination de l'implantation des équipements commerciaux à des conditions de desserte en transports collectifs et voies de circulation douce.

c) Prioriser la localisation des nouvelles entreprises (dans les Zones d'Aménagement Concerté) à proximité des zones urbaines (lorsque les activités sont compatibles et en fonction du degré de risque de conflit d'usage), des axes de transports en communs et des voies de circulations douces.

d) Renforcer la desserte en transports collectifs et en voies de circulation douce, dans les secteurs habités et/ou zones d'emplois mal desservis et dans les pôles structurants. Ainsi, le SCoT :

- définira les grandes orientations de la politique de transport et de déplacement reposant sur un maillage du territoire par les transports collectifs ferroviaires et routiers, en s'appuyant sur les pôles structurants du territoire. Le SCoT définira notamment les grands projets d'équipement et de desserte par les transports collectifs,
- précisera les conditions permettant le désenclavement par transport collectif des secteurs urbanisés qui le nécessitent,
- précisera les obligations minimales ou maximales de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés et non motorisés qu'imposeront

les plan locaux d'urbanisme en vue de limiter la place de la voiture en ville ou de créer des parking relais (art. L122-1-8 1°),

- préconisera pour les opérations d'aménagement à vocation d'habitat, la mise en place de voies de circulation douce (bandes cyclables, trottoirs...) vers les centres bourgs, les stations de transport collectifs, en liaison avec les voies de circulation douce existantes,
- Incitera les communautés de communes à élaborer des schémas directeurs cyclables interconnectés entre eux, permettant un maillage du territoire, l'accès aux gares et aux services, à intégrer dans leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Incitera les communes à développer un aménagement urbain favorable aux modes alternatifs à la voiture : zones à circulation partagée et zones 30, cheminements piétons, continuités cyclables, abris vélos, prise en compte aux carrefours, ...)

4) Maîtrise de la consommation du foncier

La maîtrise de la consommation du foncier est un enjeu essentiel pour le territoire, en vue de préserver les espaces naturels et agricoles, un facteur de biodiversité, un support d'activités économiques essentielles au territoire, une ressource alimentaire pour les populations et des puits de carbone.

Le SCoT et les PLU(I) reprendront les objectifs stratégiques et opérationnels de l'avant projet de charte du PNR sur ces questions et les préciseront le cas échéant :

- **L'intégration de la trame verte et bleue**, (cartographiée dans le cadre du projet de PNR), dans les documents d'urbanisme : déclinaison à l'échelle 1/25000ème dans les PLU, préservation des réservoirs de biodiversité de l'urbanisation, mesures et prescription pour la préservation/restauration...
- La Prise en compte de l'enjeu de **préservation des espaces agricoles** dans les documents d'urbanisme :
 - Association de la profession agricole aux concertations,
 - Intégration d'un volet agricole aux diagnostics initiaux,
 - Construction de scénarios d'évolution agricole tendancielle et prospective,
 - Identification et cartographie des espaces à enjeu par le croisement des enjeux sectoriels agricoles (déprise agricole, pression urbaine, espaces agricoles fonctionnels...) et des enjeux territoriaux (paysage remarquable, périmètre de protection de captage, TVB...),
 - Proposition de mesures volontaristes dans les DOO.
- **La gestion économe de l'espace** :
 - Maintien des respirations paysagères et des continuités écologiques entre les espaces urbanisés : les « coupures d'urbanisation » indiquées au Plan de Parc n'ont pas vocation à être urbanisées,
 - Intégration d'un objectif chiffré de densité nette minimale de 12 logements à l'hectare voiries et espaces verts compris, pour toutes les nouvelles constructions de logements,
 - Réalisation d'opérations d'aménagement et de construction en priorité dans les « enveloppes urbaines » identifiées au Plan de Parc afin de limiter l'artificialisation du territoire, en privilégiant :
 - La requalification des friches d'activités (cf. action n°1.5),
 - L'occupation du foncier (dents creuses, grandes parcelles partiellement occupées, ...),
 - La réhabilitation ou la requalification de bâtiments existants en logements (inventaires des patrimoines bâtis pouvant faire l'objet d'une réaffectation annexés au PLU(i),
 - La réalisation de projets d'aménagements économes en espace (cf. : Action n°1.3).

5) Evaluation de l'impact des SCoT en termes d'émissions de gaz à effet de serre

L'évaluation environnementale se doit de comporter une analyse, la plus objective possible, de la situation du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre par catégorie : habitat et tertiaire, industrie, transport.... Ce diagnostic reprendra les éléments du bilan carbone du territoire, établi dans le cadre du présent Plan Climat Energie Territorial.

Ensuite, lors de l'élaboration du PADD, l'évaluation environnementale va guider les choix du SCoT en analysant l'impact des différents scénarios examinés au regard des critères énergétiques et des objectifs que les élus souhaitent atteindre et cohérents avec les scénarios et objectifs fixés dans le cadre du PCET. Le logiciel « **GES SCoT** » a été développé à cet effet (Ministère en charge de l'écologie, ADEME et CERTU).

L'outil GES SCoT permet de comparer les différentes options d'aménagement envisagées et leur incidence en termes d'émissions de GES. L'outil précise en quoi les orientations du schéma peuvent influencer sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les thématiques pour lesquelles le SCoT peut avoir un impact positif. C'est une aide pour l'identification des leviers d'action pertinents et à la justification des choix opérés en faveur de la réduction des émissions de GES.

Pour chaque levier du SCoT en matière d'émissions de gaz à effet de serre, certains paramètres sont pris en compte par GES SCoT, pour le calcul des gains d'émissions de gaz à effet de serre.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V et Pays Bresle Yères - Communautés de Communes - Communes										
ELU REFERENT BS3V		VP "urbanisme et élaboration du SCoT"	TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat Chargé de mission "Urbanisme"							
PUBLIC CIBLE		Communautés de Communes - Communes										
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		DDTM – ADEME - REGION										
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Le SCOT sera élaboré dans les prochaines années : Impact à long terme et sur le tendancier des émissions de GES				Action « Adaptation »	Oui (TVB)					
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	Le SCOT sera élaboré dans les prochaines années : Impact à long terme et sur le tendancier des consommations d'énergie					Action Qualité de l'air	Oui (mobilité)				
CALENDRIER		2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		SCoT BS3V : arrêté de périmètre pris SCoT PYBY : en cours d'élaboration										
BUDGET PREVISIONNEL		40 000 €										
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70%										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Evaluation des émissions de GES du scénario du SCoT				OBJECTIF A N+5		oui				

Axe 1 : concevoir un aménagement et un urbanisme durable

1.2 : Prise en compte du risque climatique les politiques territoriales et sensibilisation

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Construire une vision partagée des enjeux du risque climatique
- Intégrer ce risque dans la stratégie de développement de la Picardie Maritime et les politiques d'aménagement
- Garantir que les dispositifs mis en place à la suite des évènements climatiques exceptionnels restent fonctionnels

CONTEXTE DE L'ACTION

La Picardie maritime, de par sa configuration géographique, son relief et la nature de ses sols, est fortement exposée à certains aléas naturels. Ces phénomènes sont amplifiés par les évolutions du climat.

Sur le littoral, certaines zones urbanisées et cultivées sont menacées par des **effondrements de falaises** et le **risque de submersion marine** (espaces poldérisés). L'exposition du territoire à ces phénomènes est amenée à croître avec l'élévation prévue du niveau de la mer. La prise en compte des risques d'érosion et de submersion marine lents ou rapides, nécessite d'associer l'arrière-littoral aux réflexions sur les aménagements, en vue de répondre aux enjeux de relocalisation des activités et des biens. Ce risque majeur pour le territoire est pris en compte dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention littoral de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie, porté par le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP). Par ailleurs, un Plan de prévention des risques (PPR) Falaises picardes a été approuvé par arrêté préfectoral le 19.10.2015. L'enquête publique pour le Plan de prévention des risques naturels Marquenterre - Baie de Somme s'est achevée en novembre 2015.

En fond de vallée, la nappe de la craie est sub-affleurante. Ces secteurs sont exposés à l'aléa « **inondation par remontée de nappe** ». Des aménagements (amélioration de la continuité hydrologique, zones tampon...) ont été créés en conséquence, financés dans le cadre du Plan Somme porté par l'EPTB AMEVA. Ce même acteur porte l'élaboration d'un deuxième Programme d'Action et de Prévention des Inondations ainsi que l'élaboration et l'animation, (conjointement avec les services de l'Etat), de la Stratégie Locale (SLGRI) de la Somme. Ces aléas sont également pris en compte dans le cadre du PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents et du PPRI du canton de Rue.

Les sols, notamment sur les plateaux, sont peu argileux, limoneux et légers. Ils sont donc sensibles à la battance et à l'érosion, ce qui engendre en cas de fortes pluies et en fonction de l'occupation des sols (dont les conditions culturales) et de la topographie, des phénomènes de **ruissellement et de coulées de boues**. Des aménagements d'hydraulique douce sont mis en place par certaines intercommunalités, syndicats de bassins versants ou communes avec l'assistance technique de l'association SOMEA.

Dans les bas-champs et de manière localisée dans le Ponthieu et le Vimeu, les sols et le sous-sol, contiennent une plus grande teneur en argile. Ces secteurs présentent un **aléa « retrait et gonflement d'argile »** de niveau « moyen », à prendre en compte dans les politiques d'aménagement territorial. Le risque est le plus important sur certains bourgs du Ponthieu, au sud de la forêt de Crécy. Dans les Bas champs, c'est essentiellement l'habitat diffus qui est exposé ainsi que le bourg de la commune de Favières. Ces secteurs présentent un aléa « retrait et gonflement d'argile » de niveau « moyen »,

Concernant **le risque de canicule**, celui-ci est moins prégnant que sur d'autres territoires. Les risques concernent essentiellement Abbeville, et dans une moindre mesure les autres villes et villages. Le littoral, et les zones rurales, sont moins exposés. Dans le cadre du Plan canicule porté par l'Etat, les communes sont chargées d'établir des listes de personnes vulnérables aux fortes chaleurs. Les communes ont également un rôle dans l'aménagement des espaces publics en veillant à la réduction du phénomène d'îlots de chaleur.

Reconnue au niveau international, la **richesse des milieux naturels du territoire est exposée au risque climatique** : risque d'assèchement des zones humides et de salinisation sur le littoral, vulnérabilité du hêtre à l'évolution du climat (hêtraie de la forêt de Crécy), développement de plantes envahissantes... De même, l'activité agricole sera affectée par le changement climatique : diminution du nombre de jours de gel, baisse des quantités d'eau disponibles, augmentation des ravageurs, baisse de productivité des prairies et inconfort du bétail en cas de canicule. Il sera nécessaire de veiller à ne pas développer de nouvelles cultures favorisées par les températures mais nécessitant de l'irrigation et de proposer des variétés adaptées aux évolutions du climat. Les systèmes fourragers et de pâturage devront également être préparés. Ces aspects sont traités dans l'axe 6 du plan climat.

Face à ces risques, **les actions menées en vue de protéger les personnes et les biens sur le territoire, portées par les acteurs méritent d'être poursuivies**, dans le cadre de la solidarité territoriale et d'une amélioration continue, en articulation avec les politiques d'aménagement et d'urbanisme à adapter en conséquence et dans le respect de la sensibilité, de la fonctionnalité des milieux et des paysages.

Baie de Somme 3 Vallées aura principalement un **rôle de sensibilisation auprès de la population et des acteurs, de prise en compte dans le SCoT et dans ses politiques en faveur de la Trame Verte et Bleue et de l'agriculture, menées dans le cadre du projet de Parc naturel régional.**

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

1) Intégrer l'évolution de la bande côtière dans la stratégie de développement du territoire

- Poursuivre et approfondir les études concernant l'évolution du trait de côte et les impacts sociaux et économiques d'une gestion anticipée du trait de côte (notamment sur les territoires en rétro-littoral), dans le cadre du PAPI littoral de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie et du Réseau Interrégional d'Observation du littoral Normand-Picard,
- Construire une vision partagée des enjeux de l'évolution du trait de côte, dans le cadre de la concertation inter-acteurs et de la sensibilisation des populations,
- Elaborer des stratégies de développement des communes du littoral et des terres intérieures intégrant la problématique de relocalisation des activités et des biens, la nécessaire adaptation des activités humaines et les notions de solidarité territoriale,
- Traduire notamment ces enjeux et cette stratégie dans le SCoT : Schéma de mise en valeur de la mer, Articulation des SCoT littoraux en matière d'aménagement et de gestion des espaces côtiers...
- Veiller aux adaptations nécessaires des documents de planification et d'urbanisme littoral et notamment à la prise en compte des futurs plans de prévention des risques,
- Veiller, dans le cadre d'une articulation avec le PAPI d'intention littoral, à la prise en compte du risque de submersion marine dans les SAGE Somme

aval, Bresle et Authie, et notamment :

- Intégrer, dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion de cours d'eau, la question de la gestion des ouvrages hydrauliques rattachés aux ouvrages de défense contre la mer connectés aux fleuves côtiers et aux réseaux hydrauliques des marais arrière littoraux et étudier l'ajustement de la pression hydraulique à l'arrière des ouvrages,
- Hiérarchiser les actions visant à réduire le ruissellement qui participe à aggraver l'éboulement des falaises par bloc, dans le cadre des programmes d'aménagement d'hydraulique douce en faveur de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement et des schémas directeurs des eaux pluviales.

2) Prendre en compte les risques liés à l'eau dans les secteurs urbanisés et artificialisés :

- Sensibiliser la population et les élus au risque et à la mémoire du risque d'« Inondation », de « Ruissellement » et de « Retrait et gonflement d'argile »,
- Assurer la gestion intégrée des eaux pluviales par l'élaboration, la mise en œuvre et l'intégration dans les documents d'urbanisme de schémas directeurs des eaux pluviales, en articulation et cohérence avec les programmes d'aménagement de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles existants à l'échelle des sous-bassins versants et/ou bassins versants de l'Authie et de la Somme,
- Préserver de l'urbanisation, dans le cadre des documents d'urbanisme, les zones d'expansion de crues et les zones humides,
- Sensibiliser les populations et les élus aux solutions et recommandations techniques, à intégrer dans les documents d'urbanisme, permettant de réduire la vulnérabilité du bâti existant (et le cas échéant à venir), dans les zones concernées par l'aléa « Retrait et Gonflement d'argile »,
- Promouvoir les solutions alternatives à l'imperméabilisation des surfaces et à la canalisation de l'eau : noues, toitures, terrasses et murs végétalisés, mares et aménagements à ciel ouvert, dalle alvéolaire engazonnée, trottoirs enherbés, ...
- Veiller à la mise en œuvre de ces solutions dans les projets d'aménagement sous réserve de leur compatibilité avec l'exutoire naturel.

3) Poursuivre et développer la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement dans les espaces agricoles :

- Sensibiliser les acteurs (exploitants agricoles, élus et habitants), au risque de coulées de boues, à l'enjeu de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement et aux pratiques agricoles adaptées
- Prendre en compte cet enjeu dans les projets agro-environnementaux (mesures relative aux bandes enherbées et prairies, à l'entretien de haies et de mares), les programmes de maintien et de restauration de haies (plans bocages) et de mares
- Proposer, en partenariat avec les organismes de conseil existants, des programmes d'aménagement d'hydraulique douce en faveur de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, à l'échelle des sous-bassins versants et des sous cellules sédimentaires.

4) Etablir des programmes d'actions favorables à la réduction du risque inondation par débordement de cours d'eau ou par remontée de nappe dans le cadre :

- Des Programmes d'Action et de Prévention des inondations de la vallée de la Somme
- De la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation de la Somme, prioritairement sur le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) d'Abbeville et sur l'ensemble du bassin versant de la Somme
- Des plans de gestion mis en œuvre sur les cours d'eau du territoire (restauration des continuités hydro-écologiques, restauration concertée des zones d'expansion des crues, ...
- De la mise en cohérence de la gestion des masses d'eau des 2 bassins versants et de l'espace littoral, notamment à travers la mise en œuvre des SAGE.

5) Assurer la sensibilisation des acteurs pour la prise en compte du risque canicule en vue de :

- s'assurer de la mise à jour régulière du registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile, en vue de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- veiller à la réduction des îlots de chaleur en ville dans le cadre des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagement
- prendre en compte l'isolation à la chaleur dans le cadre de la réhabilitation thermique des logements

En conclusion, au regard des actions déjà menées par les acteurs, Baie de Somme 3 Vallées assurera :

- l'agrégation des connaissances en s'appuyant sur l'expertise du territoire,
- la sensibilisation des élus et de la population aux risques naturels du territoire en complément des actions déjà engagées,
- la prise en compte du risque climatique dans le SCoT,
- la cohérence entre le projet global de territoire et les politiques de développement et d'aménagement portées par les collectivités territoriales dans le cadre de leurs compétences respectives,
- l'information des communes et des communautés de communes sur les acteurs compétents en matière de risques naturels et assure le retour d'expérience, comme par exemple au sein du conseil des maires.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V SMBSGLP / EPTB Somme AMEVA / EPTB Authie / EPTB Bresle SOMEA / Syndicats de bassins versants / Communautés de Communes											
ELU REFERENT BS3V		VP "urbanisme et élaboration du SCoT"	TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat Chargé de mission "Urbanisme"								
PUBLIC CIBLE		Communautés de Communes / Communes / Habitants											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		SMBSGLP / AMEVA / EPTB Authie / EPTB Bresle SOMEA / Syndicats de bassins versants / Communautés de Communes / ROLNOP / PNM											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	0 - non concerné				Action « Adaptation »	Oui						
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	0 - non concerné				Action Qualité de l'air							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		Nombre d'actions sont lancées par les acteurs. Les actions portées par BS3V restent à mener											
BUDGET PREVISIONNEL													
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES													
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'actions de sensibilisation menées par BS3V ou en partenariat avec lui					OBJECTIF A N+5	5					

Axe 1 : concevoir un aménagement et un urbanisme durable

1.3 : Prise en compte des enjeux énergie climat dans les projets d'aménagement

OBJECTIFS DE L'ACTION

Permettre l'intégration de critères liés à l'énergie et au climat dans les projets d'aménagements, via :

- les chartes de qualité concertées relatives aux projets d'aménagement, proposée par BS3V,
- l'organisation de sessions de sensibilisation / formation

CONTEXTE DE L'ACTION

Si la vitalité du territoire s'exprime à travers les activités et les projets d'aménagement urbains qui en découlent, il est nécessaire que ces projets, qu'ils s'inscrivent dans une démarche de renouvellement urbain ou d'extension urbaine maîtrisée, répondent à des objectifs de développement durable.

Dès lors, il s'agit que ces opérations, afin d'impacter le moins possible, prennent en compte au stade de la conception et de la réalisation :

- Les enjeux patrimoniaux : maîtrise de l'étalement urbain et préservation des espaces agricoles et naturels, qualité urbaine, intégration architecturale et paysagère
- Les enjeux socio-économiques : mixité sociale et fonctionnelle
- Les enjeux environnementaux : biodiversité, efficacité énergétique

Le territoire peut s'appuyer sur des opérations d'aménagement qualitatives réalisées sur le territoire comme par exemple l'aménagement paysager et urbain de Mons-Boubert et les opérations d'habitats groupés exemplaires (opération de développement stratégique du bourg de Feuquières-en-Vimeu, opération des logements superposés à Cambron)

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Baie de Somme 3 Vallées entend accompagner les porteurs des projets d'aménagement et de développement durable pour la mise en œuvre d'opérations exemplaires, notamment quant à leur intégration environnementale et paysagère, ainsi que leur adéquation avec les besoins sociaux du territoire quant à une offre de logements adaptée :

1) Diffusion des bonnes pratiques :

- Mobilisation des partenaires compétents pour mutualiser la connaissance, les moyens et faire émerger une culture partagée
- Sensibilisation des porteurs de projets potentiels (aménageurs, collectivités, bailleurs sociaux, ...) à l'élaboration d'opérations permettant de concilier intérêts économiques et préservation des patrimoines en relayant notamment les opérations d'aménagement exemplaires
- Diffusion de supports d'information, de connaissance et de sensibilisation élaborés par les structures compétentes en matière d'aménagement durable

2) Mise en œuvre d'aménagements prenant en compte le risque climatique (en complément de la prise en compte des patrimoines paysagers et culturels), en application des dispositions du SCoT et des PLUI (cf. action 1.1 et 1.2) :

- Elaboration avec les acteurs concernés, de cahiers des charges et de règlements pour la réalisation de zones d'activités, de lotissements, d'infrastructures, d'aménagements urbains tenant compte des objectifs de :
 - préservation et restauration des continuités écologiques, des terres agricoles et de la nature en ville,
 - de rééquilibrage territorial, d'accessibilité et de diversité de l'offre de logement,
 - de mobilité douce et d'économies d'énergie
- Les exigences de ces cahiers des charges et règlements concerneront :
 - La Conception de bâtiments économes en énergie : consommations des bâtiments neufs inférieures de 20% à la RT 2012, valorisation du potentiel bioclimatique dans la morphologie urbaine (orientation du bâtiment, maîtrise de l'ensoleillement, protection contre les vents dominants ou violents, traitement de l'effet de chaleur urbain, végétalisation de façade), confort thermique...
 - La Conception de bâtiments économes en ressources : économies d'eau potable, choix de matériaux conçus à partir de ressources renouvelables, gestion des déchets et des ressources des chantiers de construction
 - La desserte en transports en commun, la continuité avec les circulations douces, les stationnements vélo et l'intermodalité
 - L'élaboration d'études d'opportunité de la mise en œuvre de réseaux de chaleur fonctionnant aux énergies renouvelables
 - La favorisation de l'installation de panneaux photovoltaïques aux toitures de bâtiments dans le respect de leur intégration avec les paysages et les patrimoines environnants.
 - La réduction de l'impact de l'éclairage des zones de stationnement, des circulations, des espaces publics et des façades commerciales.
 - La création d'une offre diversifiée de typologies de logements à proximité des commerces et des services, intégrant notamment la réalisation de petits collectifs et de logements mitoyens.
 - La mise en œuvre, sur les secteurs dépourvus de réseaux d'assainissement collectif, de micros stations d'épurations permettant de limiter la taille des parcelles à bâtir.
 - l'étude et le cas échéant la mise en œuvre des possibilités de mutualisation et de partage des espaces au regard de leur usage (zones de stationnement, espaces de détente, de loisirs ou de services, équipements techniques, ...).
 - La limitation de l'imperméabilisation des sols et notamment des zones de stationnement et de circulation
 - La limitation des effets d'îlots de chaleur

PILOTE DE L'ACTION		BS3V									
ELU REFERENT BS3V		VP "urbanisme et élaboration du SCoT"	TECHNICIEN REFERENT			Chargée de mission Energie Climat Chargé de mission "Urbanisme"					
PUBLIC CIBLE		Communautés de communes Communes Aménageurs Bailleurs sociaux									
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		DDTM CAUE ADEME Région									
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Impact sur le tendancier des émissions : réduction de l'augmentation				Action « Adaptation »	Oui				
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	Impact sur le tendancier des consommations : réduction de l'augmentation				Action Qualité de l'air	Oui				
CALENDRIER		2015	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		à lancer									
BUDGET PREVISIONNEL											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Avis favorables de BS3V sur les projets (%)			OBJECTIF A N+5		100%				

Axe 1 : concevoir un aménagement et un urbanisme durable

1.4 : Réaffectation des friches industrielles

OBJECTIFS DE L'ACTION

Donner suite à l'étude de recensement des friches industrielles par la réalisation de plans de gestion, pour les friches présentant un enjeu stratégique à l'échelle du futur SCoT, notamment par leur fort potentiel de recyclage urbain.

CONTEXTE DE L'ACTION

Le territoire est riche de son passé industriel : métallurgie (robinetterie, serrurerie) et industrie verrière notamment. De nombreuses friches sont aujourd'hui à l'abandon. Leur déconstruction, dépollution et réaffectation relèvent d'enjeux prioritaires pour le territoire, tant d'un point de vue de santé publique du fait de leur état de pollution potentiel ou avéré, que de densification et de renouvellement urbain.

Une étude de Recensement et de qualification des friches sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées est en cours de finalisation, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie, via une convention de partenariat. Cette étude permet d'apporter une connaissance approfondie des espaces pouvant être requalifiés :

- en validant et complétant les espaces en friche d'activités sur le territoire
- en définissant les friches à fort enjeu, notamment économique
- en qualifiant ces friches à enjeu afin d'apprécier leur mutabilité potentielle

Cette étude a permis de mettre en évidence d'importantes disponibilités foncières mobilisables pour la construction de logements, d'espaces d'activités ou d'équipements.

Sur les 188 sites recensés, une vingtaine présente un enjeu stratégique à l'échelle du futur SCoT, notamment par leur fort potentiel de recyclage urbain. Hormis le cas particulier que constitue le territoire d'Abbeville (Bassin de sucrerie de Grand-Lavier réhabilités en réserve ornithologique, Terrains de la sucrerie réhabilités pour un espace commercial et des logements, Friche Abelia), on constate une faible dynamique de projets : si beaucoup de sites font l'objet d'une réflexion quant à leur devenir, peu de projets se concrétisent sur le territoire. Ce phénomène résulte de l'état de dégradation des sites, des contraintes importantes qui pèsent à leur égard et d'un déficit d'ingénierie sur ce territoire majoritairement rural.

Dans le cadre de TEPCV, les 2 projets de reconversion les plus aboutis ont été présentés en vue d'un projet de reconversion à court terme : les Fiches Bricard de Fressenneville et de Friville-Escarbotin.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agit, pour les friches identifiées comme stratégique à l'échelle du futur SCoT, notamment par leur fort potentiel de recyclage urbain et pour lesquelles une volonté locale et un maître d'ouvrage existent (maître d'ouvrage communal ou intercommunal le plus souvent) :

- d'élaborer un plan de gestion comprenant des préconisations et proposant des options de gestion pertinentes, au regard de l'état du site (absence ou présence de pollution notamment, caractère patrimonial de la friche, localisation...), pour la réhabilitation et l'affectation d'un site à de nouveaux usages
- de réaliser, le cas échéant, les travaux de déconstruction et de dépollution nécessaires
- de réaliser les études de programmation et de maîtrise d'œuvre relatives au projet de réhabilitation
- d'obtenir les autorisations nécessaires en vue de la réhabilitation du site

Ces projets d'intérêt public étant coûteux, un temps consacré à la recherche de financement s'avère nécessaire.

PILOTE DE L'ACTION		Communes concernées Communautés de communes											
ELU REFERENT BS3V		VP "développement économique et compétitivité"	TECHNICIEN REFERENT		A définir								
PUBLIC CIBLE		Communes et communautés de Communes Industriels et aménageurs											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		ADEME / Conseil Régional BS3V / Pays Bresle Yères CAUE / EPF de Normandie											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Action sur les émissions postérieures au présent plan d'action			Action « Adaptation »								
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	Action sur les émissions postérieures au présent plan d'action			Action Qualité de l'air								
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		Etude en cours de finalisation 1 friche réhabilitée (Bassins de Grand Lavier) 2 friches en cours de réhabilitation (sucrierie d'Abbeville et Abelia decors) 2 friches avec des projets de réhabilitations : Fiches Bricard Friville et Fressenneville											
BUDGET PREVISIONNEL		plusieurs Millions d'euros											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES													
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre de friches réhabilitées ou en cours de réhabilitation							OBJECTIF A N+5		7		

AXE 2 - Favoriser la mise en place d'une économie locale et circulaire

3 actions

2.1 Programme d'action
"Gestion des déchets, économie circulaire et éco-conception" des entreprises

2.2 Confortement du réseau des gestionnaires de déchets des ménages et actions collectives

2.3 Mise en place des circuits courts

Gains estimés en Teq CO2
4 300 teq CO2

Axe 2 : favoriser la mise en place d'une économie circulaire sur le territoire

2.1 : Programme d'action "Gestion des déchets, économie circulaire et éco-conception" des entreprises

OBJECTIFS DE L'ACTION

Développer la synergie au niveau des déchets des entreprises via :

- l'optimisation de la gestion dans les entreprises dans le cadre d'actions collectives avec une approche par territoire, par métier ou par nature de déchets,
- l'identification de filières de traitement à développer,
- l'approche par l'économie circulaire (éco-conception, écologie industrielle, achats responsables, plateforme d'échange matière...)

CONTEXTE DE L'ACTION

Le territoire se caractérise par une forte spécialisation des activités économiques selon les secteurs :

- **le Vimeu industriel**, qui possède un puissant réseau local d'entreprises spécialisées dans la fabrication de robinetterie et de serrurerie, majoritairement des PME, couvrant l'ensemble des gammes de fabrication, des produits de grande distribution à ceux des marchés de haut de gamme et de luxe en passant par la sous-traitance industrielle. Le réseau de sous-traitants en métallurgie légère, alimente en circuit court le pôle Serrurerie-Quincaillerie-Robinetterie local ainsi que les autres secteurs d'activités (automobile, ferroviaire, biens d'équipements...).
- **le littoral**, avec une présence importante de l'activité d'extraction de galets et de l'activité touristique (restaurateurs, hébergeurs...)
- **le Ponthieu/Marquenterre et le Vimeu vert**, orientés vers la production agricole, avec un potentiel de développement des filières spécifiques : agro-alimentaire, agro-matériaux, bois-énergie... (cf. axe 6)

Ces tissus spécialisés représentent une opportunité pour la mise en réseau des entreprises et en termes de gisement de déchets pouvant permettre d'optimiser leur gestion par des actions collectives et le développement d'une économie circulaire.

Aujourd'hui, une étude d'évaluation du gisement de déchets des entreprises (industries, commerces, activités de tourisme) est en cours par la CCI littoral normand-picard. Elle comprend les étapes suivantes:

- 1) recensement des ressortissants de la CCI Littoral Normand-Picard (hors doubles inscrits à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme),
- 2) estimation des typologies et quantités de déchets produits sur la base de la liste de ces ressortissants et leur code NAF, et de l'outil d'évaluation EGIDA ou de tout autre modèle jugé pertinent,

Cette étude mérite d'être approfondie en vue de proposer des pistes d'action relatives à l'optimisation de la gestion, au développement de filières de traitement, à l'économie circulaire, à la réflexion sur les matières premières...

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

L'étude d'évaluation du gisement de déchets des entreprises sera approfondie par :

- une enquête par téléphone ou par visites auprès d'un échantillonnage représentatif des ressortissants pour consolider les données issues de l'estimation. Cette enquête précise la quantité de déchets produits, les filières de traitement utilisées localement, les besoins et difficultés rencontrés ou à venir,
- une synthèse constituant l'état des lieux des déchets d'activités économiques issus des ressortissants de la CCI Littoral Normand-Picard.

A l'issue de cet état des lieux, des **pistes d'action** répondant aux besoins détectés seront identifiées par la CCI en partenariat avec les acteurs. Il pourra s'agir par exemple de :

- l'optimisation de la gestion dans les entreprises dans le cadre d'actions collectives avec une approche par territoire, par métier ou par nature de déchets,
- l'identification de filières de traitement à développer,
- l'approche par l'économie circulaire (éco-conception, écologie industrielle, achats responsables,...),

Ces actions pourraient définir un **programme d'actions** pour la période 2016-2017 qui viserait à :

- sensibiliser aux bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets des entreprises,
- animer des démarches collectives pour faire évoluer les pratiques de prévention et adapter les organisations de collecte et les solutions de traitement.

Inscrit dans une logique d'anticipation et d'adaptations aux mutations économiques, ce programme pourrait porter une attention particulière :

- aux entreprises touristiques,
- aux commerces, acteurs essentiels de l'attractivité des territoires,
- au développement de l'économie circulaire (éco-conception, achats responsables, préservation des ressources) et de l'écologie industrielle.

Ce programme d'actions fera l'objet de discussions entre les différents partenaires pour en définir le contenu exact, identifier les différents maîtres d'ouvrage et les financements associés, et ce afin de définir les modalités de sa mise en œuvre.

PILOTE DE L'ACTION		CCI Littoral Normand Picard								
ELU REFERENT BS3V		Vice-président "développement économique et compétitivité"		TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat				
PUBLIC CIBLE		Entreprises (ressortissants CCI Littoral Normand-Picard)								
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		ADEME / Région Communautés de communes /BS3V								
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Gain dépendant des actions mises en place suite à l'étude Estimation 645 Teq CO2				Action « Adaptation »				
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	Gain dépendant des actions mises en place suite à l'étude. Estimation 2 800 MWh				Action Qualité de l'air				
CALENDRIER		2015	x	2016	x	2017	x	2018	2019	2020
ETAT D'AVANCEMENT		Lancement de l'étude en cours								
BUDGET PREVISIONNEL		A définir								
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		CG80 / ADEME								
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombres d'entreprises impliquées dans le plan d'action				OBJECTIF A N+5	20			

Axe 2 : favoriser la mise en place d'une économie circulaire sur le territoire

2.2 : Confortement du réseau des gestionnaires de déchets des ménages et actions collectives

OBJECTIFS DE L'ACTION

Optimiser la gestion des déchets sur le territoire en recherchant des synergies entre les collectivités avec un double objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des coûts

CONTEXTE DE L'ACTION

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées comporte 10 communautés de communes.

Chaque EPCI a fait son propre choix d'un mode de collecte et/ou de traitement de ses déchets. Aussi, c'est une multitude de schémas organisationnels qui existe sur le territoire :

- Une communauté de communes (CCRH) a délégué sa compétence déchet (collecte / traitement) à un Syndicat mixte : le SMIRTOM Picardie Ouest TRINOVAL, qui effectue en régie le ramassage et le tri et recourt à un prestataire pour la gestion de son Centre de stockages des déchets ultimes,
- Les autres EPCI :
 - réalisent la collecte soit en régie (CCA, CCBSS), soit via la souscription d'un contrat de prestation de service avec un opérateur privé,
 - recourent à des prestataires de service pour le traitement de leurs déchets.

Le lieu d'enfouissement des Ordures ménagères résiduelles varie également selon les collectivités :

- enfouissement sur le territoire, à Mons-Boubert (CCNP, CCBSS, CCVV)
- enfouissement dans la Somme à Amiens (avec valorisation des biogaz - CCA, CCHC) et à Thieuloy-l'Abbaye (avec brulage des biogaz - CCRH, via Trinoval)
- enfouissement en Seine-Maritime à Fresnoy-Folny (avec unité de méthanisation - CCBM, CCBB et CCVI)

Si l'ensemble des communautés de communes mènent des actions en faveur de la réduction des déchets, seulement Six se sont engagées dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLP).

Un réseau d'échange d'expérience existe entre les animateurs de PLP du territoire. Cette dynamique mérite d'être poursuivie et confortée par la mise en place d'actions collectives.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Baie de Somme 3 Vallées a pour vocation d'apporter un appui logistique à l'animation du réseau des gestionnaires de déchets des ménages en présence du Conseil général et de l'ADEME. Les objectifs poursuivis sont :

- D'établir une vue d'ensemble et un bilan des actions menées par chacune des Communautés de Communes.
- De faire émerger des PLP dans les communautés de communes qui n'en disposent pas,
- D'organiser le retour d'expérience : visites de sites, etc....
- De servir de base à la mise en place d'actions collectives. Ces actions pourront être, à titre d'exemple :
 - **Etude pour la valorisation des déchets conchylicoles** : une étude de pré faisabilité de la mise en place d'une filière de gestion des déchets coquilliers (moules, coques, coquilles Saint-Jacques) et de leur valorisation a été réalisé dans le cadre du PLP de la CCBSS. Les investigations menées ont montré la nécessité d'étendre l'étude à l'ensemble du littoral picard, pour prendre en compte un volume de déchets plus important (filière non viable sinon)
 - **Dans le secteur de la restauration**, en partenariat avec l'association « Baie de Somme Zéro Carbone » : mise en place de lombricomposteurs, écodigesteurs, composteurs « collectifs », opération « gourmets bag »...
 - **Dans le secteur de la santé** : étude technico-économique pour la mise en place d'un système de location de couches lavables par un prestataire de service, auprès des maisons de retraite du territoire. Cette action pilote pour 1 maison de retraite CCA et 1 maison de retraite CCVI, pourrait ensuite être étendue à l'ensemble du territoire de BS3V
 - Dans le domaine de l'économie du réemploi et de la fonctionnalité : étude et mise en place d'une recyclerie éphémère sur le littoral (antenne des 2 recycleries existantes), dotation des recycleries du territoire en matériel de prêts/location
 - **Etude Bilan Carbone axée sur la collecte et la gestion des déchets** sur une communauté de commune pilote ou sur l'ensemble du territoire
 - Alimentation du **volet "méthanisation"** de l'étude d'approvisionnement énergétique du territoire

Dans la majorité des cas, les actions collectives resteront sous la maîtrise d'ouvrage des communautés de communes ou le cas échéant des chambres consulaires ou d'acteurs privés, avec lesquels il sera nécessaire de travailler en collaboration. Dans certains cas, Baie de Somme 3 Vallées pourra se porter maître d'ouvrage, comme par exemple pour l'étude de valorisation des déchets conchylicoles.

PILOTE DE L'ACTION

BS3V
Collectivités gestionnaires de déchets

ELU REFERENT BS3V		VP "services à la population et qualité de vie"	TECHNICIEN REFERENT	Chargée de mission Energie Climat									
PUBLIC CIBLE		Communautés de Communes Populations, entreprises											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		ADEME / CG80 / Chambres consulaires											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Economie possible de 5% sur la collecte et la gestion des déchets. Estimation 1 300 Teq CO2				Action « Adaptation »							
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	Economie possible de 5% sur la collecte et la gestion des déchets				Action Qualité de l'air							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		En cours											
BUDGET PREVISIONNEL		60 000 €											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70%											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Quantités de déchets ordures ménagères (tonnes)						OBJECTIF A N+5		-5%			

Axe 2 : favoriser la mise en place d'une économie circulaire sur le territoire

2.3 : Mise en place des circuits courts

OBJECTIFS DE L'ACTION

Organiser des circuits d'approvisionnement sobres en carbone

Valoriser les produits locaux auprès des différents publics / création de valeur ajoutée

CONTEXTE DE L'ACTION

De par la diversité de ses productions, le territoire a un potentiel d'autonomie alimentaire.

A l'échelle de la Picardie maritime ou supra, des dynamiques sont enclenchées pour favoriser la distribution des produits locaux sur le territoire : Plateforme somme-produits locaux (mise en relation producteurs/consommateurs), AMAP Biologiques (4 existent sur le territoire), Panier de la baie (association SynerOuest),...

Des débouchés existent, avec les principaux foyers de population (Abbevillois, Vimeu industriel), les populations touristiques, et les restaurations collectives : écoles (gérées par les communes), collèges (gérés par le département), lycées (gérés par la région), maisons de retraite, hôpital, restaurants... A ce sujet, les exploitants agricoles rencontrent des difficultés pour livrer de manière hebdomadaire les services de restauration collective, qui disposent d'une faible capacité de stockage des denrées alimentaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Les actions seront menées à deux niveaux :

1) Favoriser la mise en relation des producteurs et enseignes commercialisant en circuits court avec les consommateurs : population, visiteurs, restaurations collectives... :

- Mise en place d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour établir un diagnostic partagé et identifier les freins et les leviers,
- Elaboration d'une stratégie de communication sur les circuits court, pour améliorer la lisibilité des points de distribution de produits locaux (en s'appuyant sur les outils existants, notamment la plateforme Somme Produits locaux).
- Amélioration de l'affichage environnemental des modes de production (Marques, certifications, labels et réseaux)
- Propositions de mise en place de nouveaux points de distribution : marchés de plein vent, points de vente collectifs ou à la ferme, points de retrait locaux, AMAP...

- Mise en place d'échanges de marchandises alimentaires entre producteurs, afin de diversifier l'offre (nombre plus important de produits différents dans les paniers) et de lutter contre le gaspillage alimentaire (échange des surplus).
- Communication sur la saisonnalité des produits

2) Mettre en place un marché d'intérêt local (MIL), assurant la logistique par un système centralisé de collecte des productions locales, de stockage et de livraison auprès des principaux consommateurs du territoire :

- diagnostic des besoins de la restauration collective sur le territoire, s'appuyant sur une consultation des gestionnaires de restauration.
- étude technico-économique permettant d'affiner le dimensionnement du MIL : local, équipements et main d'œuvre nécessaires.
- service d'appui aux agriculteurs pour la signature de contrats de vente auprès des établissements de consommation et des supermarchés
- développement de la demande par la promotion de l'usage des produits locaux dans la restauration collective : sessions de sensibilisation, conseils pour l'intégration de critères dans les cahiers des charges.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur l'intérêt de la création d'une cuisine centrale pour la préparation et la distribution de repas aux établissements scolaires, en lien avec le marché d'intérêt local.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V / Chambre d'Agriculture de la Somme /CG80										
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"			TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat					
PUBLIC CIBLE		Exploitants agricoles / Restaurations collectives /Habitants										
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CG80 Exploitants agricoles										
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	hypothèse : gain de 1% sur les émissions liées à la consommation. 2 300 teq CO2					Action « Adaptation »					
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)						Action Qualité de l'air					
CALENDRIER		2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT												
BUDGET PREVISIONNEL		230 000 €										
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		TEPCV / Région /FREME										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Existence du marché d'intérêt local					OBJECTIF A N+5		oui			
		Nombre de points de ventes inclus dans la communication de BS3V							50			

AXE 3 - Développer un transport moins émetteur de GES

6 actions

3.1 Schéma de transports
en commun

3.2 Développement des
modes actifs de déplace-
ment

3.3 Plan de Déplacement
Interentreprises Inter-admi-
nistrations

3.4 Plans de Déplacement
Jeunes

3.5 Développement des
nouvelles énergies pour les
véhicules (transports en
commun, véhicules parti-
culiers...)

3.6 Réflexion sur l'optimisa-
tion du transport de mar-
chandises

Gains estimés en Teq CO2

15 300 Teq CO2

Axe 3 : Développer un transport moins émetteur de GES

3.1 : Schéma de transports en commun

OBJECTIFS DE L'ACTION

Organiser la mobilité durable du territoire, de manière concertée avec les Autorités Organisatrices de Transport et les acteurs locaux et via la mise en cohérence des transports en commun (horaires, lignes, intermodalité) avec les besoins des usagers

CONTEXTE DE L'ACTION

Le territoire est majoritairement rural : La voiture (84% des déplacements Domicile/Travail) est le moyen de transport souvent obligé des habitants et des touristes. L'étude mobilité, réalisée en 2008 par la Région Picardie a mis en évidence les difficultés de déplacement sur le territoire et notamment dans les communes rurales pour ceux qui n'ont pas de véhicule personnel (population captive).

Par ailleurs, les principaux bassins d'emploi et de population (Abbevillois, Vimeu Industriel et 3 villes sœurs) génèrent des flux automobiles pendulaires importants. De même, l'attractivité du territoire induit des déplacements touristiques conséquents avec une saturation de la circulation routière sur le littoral lors de grands week-ends et pendant la saison touristique.

Face à ce constat, le maillage et la desserte en transports collectifs du territoire méritent d'être confortés afin d'améliorer l'accessibilité de la population et des visiteurs aux pôles d'attractivités et aux haut-lieux touristiques.

Il est aujourd'hui essentiel d'établir un bilan des services de transports en communs au regard des besoins des habitants et des visiteurs, en vue de définir, d'articuler et d'adapter au mieux les différents services de transports en commun (SNCF, TER, Chemin de Fer de la Baie de Somme, Transports à la demande), bus (BAAG, Trans 80, navette de car "Baie mobile"), pour l'ensemble des usagers, en visant l'amélioration du réseau, la cohérence des horaires et l'intermodalité des lignes de transports entre elles et avec les voie de modes actifs de déplacements.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

1) Etablir un diagnostic de l'offre en matière de mobilité

- Affiner l'état des lieux de l'offre (en termes de services et d'infrastructures) toutes modalités confondues et de l'intermodalité.
- Améliorer la connaissance des besoins des usagers pour renforcer la cohérence entre offre et demande (horaires et itinéraires des trajets domicile – travail, domicile – étude, domicile – lieu de villégiature touristiques, lieu de villégiature-site touristique et pôle d'attractivité...)
- Identifier les facteurs bloquants pour un changement des pratiques en matière de mobilité, les points nodaux de développement (intermodalité potentielle et les espaces mal desservis).

2) Proposer un schéma de transports en commun

- Elaborer des scénarii soutenables d'organisation de la mobilité.
- A partir du choix d'un scenario, proposer et mettre en œuvre un plan d'actions concerté avec les Autorités Organisatrices de Transport et les acteurs locaux
- Diffuser l'information sur l'offre et l'intermodalité.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V / AOT										
ELU REFERENT BS3V		VP "services à la population et qualité de vie"				TECHNICIEN REFERENT			Chargée de mission mobilité Chargée de mission Energie Climat			
PUBLIC CIBLE		Travailleurs, Enfants et Adolescents, Chercheurs d'emploi, personnes âgées, Touristes et visiteurs										
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		AOT / SNCF ADEME										
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Hypothèse : réduction de 5% des émissions liées aux déplacements de personnes. 14 300 Teq CO2							Action « Adaptation »			
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)								Action Qualité de l'air			
CALENDRIER		2015	x Etude	2016	x Etude	2017	x Actions	2018	x Actions	2019	x Actions	2020
ETAT D'AVANCEMENT												
BUDGET PREVISIONNEL		60 000 €										
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70%										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Etude du Schéma de transports en commun réalisée					OBJECTIF A N+5			oui		

Axe 3 : développer un transport moins émetteur de GES

3.2 : Développement des modes actifs de déplacement

OBJECTIFS DE L'ACTION

Compléter et promouvoir les infrastructures propices à la circulation douce :

- permettant d'interconnecter les pôles d'attractivité, les hauts lieux touristiques, les gares et haltes fluviales...
- répondant aux besoins des habitants et des visiteurs
- valorisant les paysages et sites remarquables du territoire
- dans le cadre d'aménagements de qualité (voies et mobilier urbain),

CONTEXTE DE L'ACTION

En Picardie maritime, le développement des modes de circulation par voie douce est un enjeu pour le déplacement des habitants et des touristes. Cela est retranscrit dans le schéma cyclable départemental qui a pris en compte le potentiel cyclable à vocation utilitaire des communes du département en plus des axes à vocation touristique. Plusieurs itinéraires du territoire sont inscrits dans ce schéma départemental qui reprend les trois schémas européen, national et régional des Vélo-routes et Voies Vertes : Traverse du Ponthieu, Canal de la Somme à l'aval d'Abbeville (V30), Voies Vertes du Grand Site Baie de Somme (plan vélo du SMBSEGLP).

A l'échelle de Baie de Somme 3 Vallées, le schéma des circulations douces, réseau d'itinéraires pédestres, cyclables et équestres, est en cours de définition et de cartographie. Il repose sur l'usage des voies vertes et pistes cyclables existantes, ainsi que sur les chemins ruraux et voies rurales à faible trafic, en tant qu'espaces partagés. Il prend en compte les enjeux d'interconnexion des pôles d'attractivité du territoire, des hauts lieux touristiques, et des pôles multimodaux (gares, haltes fluviales...).

Ce schéma précise les portions d'itinéraires méritant des travaux en vue d'améliorer l'accueil de la pratique des modes actifs de déplacement.

A une échelle plus fine, des schémas directeurs cyclables voient progressivement le jour, à l'échelle des communautés de communes : Communauté de Communes de l'Abbeillois et Communauté de Communes du Vimeu Industriel.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

1) Faire vivre le schéma des circulations douces du territoire

- Assurer la mise à jour régulière de la cartographie du schéma,
- Définir plus précisément les travaux d'amélioration de l'accueil des pratiques cyclistes et équestres : signalétique, voies de circulation apaisée, solutions de rabattement, réfection/création de voies, propositions de cheminements et stationnements aux points multimodaux,

- Promouvoir la mise en œuvre de ces travaux en partenariat avec les collectivités (communes, communautés de communes, BS3V),
- Développer des relais vélos à proximité des gares du territoire. Ces lieux auront pour fonction de mettre en place des locations de vélos et gyropodes, à destination de la population et des touristes. Un local pilote, destiné à cet usage, existe à proximité de la gare d'Abbeville à Garopole. Il s'agit désormais d'équiper ce local et de le doter en matériel roulant.

2) Poursuivre à une échelle plus fine, les actions en faveur des modes actifs de déplacement

- Inviter les communes (bourgs principaux et secondaires) à installer des abris et ranges vélos, à proximité à des commerces, des écoles, des lieux d'emploi, dans le cadre d'un groupement de commande,
- Promouvoir l'élaboration de Schémas Directeurs Cyclables sur l'ensemble du territoire, articulés avec le schéma des circulations douces,
- Proposer et mettre en œuvre des itinéraires voies-douces de découverte du patrimoine (Patrimoine industriel du Vimeu, Foret de Crécy, Vallées de la Maye, Trie...)

PILOTE DE L'ACTION		BS3V /Communautés de communes											
ELU REFERENT BS3V		VP "services à la population et qualité de vie"			TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission mobilité						
PUBLIC CIBLE		Habitants et visiteurs											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		SMPBSGLP / CR Picardie / ADEME											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Estimation en commun avec 3.1				Action « Adaptation »							
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)					Action Qualité de l'air Oui							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		2 schémas directeurs cyclables en cours d'élaboration Schéma des circulations douces en cours de finalisation											
BUDGET PREVISIONNEL		250 000 €											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70%											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre de communes engagées dans un schéma directeur cyclable intercommunal			OBJECTIF A N+5		50						

Axe 3 : développer un transport moins émetteur de GES

3.3 : Plan de Déplacement Inter-entreprises Inter-administrations

OBJECTIFS DE L'ACTION

- coordonner, mutualiser, communiquer et accompagner les entreprises pour améliorer la mobilité de leurs salariés
- favoriser le report modal vers les modes actifs, les transports en commun et le covoiturage

Objectifs chiffrés de répartition modale :

- 10% pour les transports collectifs, urbain et ferroviaire (contre 4% actuellement)
- 10% pour le mode vélo (contre 8% à l'heure actuelle)
- 10% pour la marche à pied (8% des usages)
- 8% pour le covoiturage (5% d'après l'enquête mobilité)

CONTEXTE DE L'ACTION

Le Vimeu Industriel et l'Abbevillois concentrent à eux deux une part importante d'entreprises et d'administrations qui génèrent des déplacements pendulaires conséquents.

Un PDE/PDA (Plans de Déplacement Interentreprises Inter-administrations) a été lancé en 2012 sur l'Abbevillois et le Vimeu industriel. Il concerne 4 800 salariés.

La phase de diagnostic a été réalisée, et le plan d'actions est toujours en œuvre et alimenté par de nouvelles actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

le Plan d'actions animé par Baie de Somme 3 Vallées comprend 5 axes et 19 actions :

AXE 1 : COORDONNER/ MUTUALISER/COMMUNIQUER/ ACCOMPAGNER

- 1.1 Définir un cadre d'organisation pour la mise en œuvre du PDIEA
- 1.2 Communiquer sur le PDIEA
- 1.3 Animer le PDIEA
- 1.4 Récompenser les comportements vertueux

AXE 2 : RENFORCER L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

- 2.1 Solliciter le Conseil Régional pour une meilleure adaptation des offres ferroviaires aux besoins des actifs de journée
- 2.2 Assurer des cheminements piétons confortables entre les gares et les sites des entreprises ou acheminements adaptés (correspondances BAAG)
- 2.3 Solliciter la CCA pour envisager des modifications sur le réseau BAAG
- 2.4 Anticiper les évènements qui ne permettent pas l'usage des transports collectifs pour le trajet du retour
- 2.5 Opérations « Testez le bus gratuitement » et « Testez le train gratuitement »

AXE 3 : DEVELOPPER L'USAGE DU VELO

- 3.1 Etre partenaire des collectivités et organismes compétents pour la définition d'itinéraires cyclables, les aménagements de sécurité et les équipements privés de stationnement vélo
- 3.2 Améliorer les conditions de circulation et de stationnement pour les vélos au sein des établissements
- 3.3 Offrir un équipement (kit) vélo aux employés/ salariés ou proposer une prise en charge (montant alloué)
- 3.4 Disposer d'un parc de vélo d'entreprise dont VAE
- 3.5 Proposer des stages de conduite et de sécurité vélo
- 3.6 Réalisation d'une exposition vélo
- 3.7 Réalisation de « bourses aux vélos d'occasion » et de gravage codage de vélos contre le vol

AXE 4 : AIDER A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

- 4.1 Accompagner la mise en place du covoiturage au sein de chaque établissement
- 4.2 Rendre visible les parkings de covoiturage par la mise en place d'une signalétique
- 4.3 Aider les collectivités à définir des parkings de rabattement covoiturage réservés à cet usage
- 4.4 Réalisation d'une exposition covoiturage
- 4.5 Développement de partenariats avec les collectivités voisines : Pays de Grand Amiennois, Pays Santerre Haute-Somme...

AXE 5 : RATIONNALISER LA MOBILITE EN JOURNEE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

- 5.1 Etudier la possibilité d'adaptation des horaires (souplesse) pour les usagers des modes alternatifs
- 5.2 Développer le télétravail
- 5.3 Améliorer les espaces de convivialité dans l'entreprise

Le détail des actions est défini dans le document "PDIEA Fiches actions"

PILOTE DE L'ACTION		BS3V Communautés de Communes											
ELU REFERENT BS3V		VP "services à la population et qualité de vie" (culture, éducation, santé, déplacements/mobilité, logement)	TECHNICIEN REFERENT			Chargée de mission mobilité							
PUBLIC CIBLE		Entreprises et administrations et leurs salariés											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		ADEME Région Picardie CG80 SNCF											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Estimation 690 Teq CO2 en prenant comme hypothèse : 20 entreprises, avec en moyenne 300 salariés. 10% suppriment leur trajet, pour une moyenne de 20km par jour				Action « Adaptation »							
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)					Action Qualité de l'air Oui							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		Animation en cours depuis 2012. 14 entreprises engagées pour 4 200 salariés											
BUDGET PREVISIONNEL													
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70%											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'entreprises engagées dans un PDEIEA						OBJECTIF A N+5		20			

Axe 3 : développer un transport moins émetteur de GES

3.4 : Plans de Déplacement Jeunes

OBJECTIFS DE L'ACTION

Rationaliser et sécuriser les déplacements des établissements scolaires

Favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle

Sensibiliser les différents partenaires en charge de l'accompagnement et de l'éducation des élèves à structurer un plan de déplacements jeunes

CONTEXTE DE L'ACTION

Dans les zones urbaines, à certaines heures, des difficultés de circulation sont fortement ressenties aux abords des établissements scolaires impactant la sécurité et la qualité de l'air.

C'est pourquoi Baie de Somme 3 Vallées souhaite mettre en place des Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires.

Pour promouvoir les plans de Déplacements de Jeunes et assurer l'information et le retour d'expérience, le Conseil Régional de Picardie et l'Ademe ont mis en place un réseau des acteurs de l'écomobilité en Picardie et une plateforme internet (<http://ecomobilite-ademe-picardie.fr/>).

Actuellement il n'existe aucun plan de déplacement jeune en Picardie maritime.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agira dans un premier temps pour BS3V de promouvoir les plans de déplacements jeunes sur le territoire et d'identifier les secteurs les plus propices et les établissements volontaires pour leur mise en place. Un premier projet pilote pourra notamment être mené sur l'Abbevillois, en direction des écoles, collèges et lycées situés à proximité du boulevard Vauban.

Envisagé comme un projet éducatif, l'ensemble des acteurs (l'équipe éducative, les jeunes, les collectivités) s'implique dans toutes les étapes du plan de déplacement jeunes avec le soutien d'un bureau d'étude et l'appui technique de BS3V (ingénierie de conseil et d'accompagnement des porteurs de projet).

Les PDJ se dérouleront de la manière suivante :

1 – Mise en place d'un **comité de pilotage** (Partenaires techniques, AOT, Baie de Somme 3 Vallées, Commune, Communauté Educative, parents d'élèves et Elèves).

En effet, les collectivités (AOT, BS3V) contribuent à la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre de leurs compétences : transport scolaire, lignes de bus, schémas directeurs cyclables...

2 – Consultation d'un **bureau d'étude en charge de l'accompagnement**

3 – Désignation par le ou les établissements **d'un référent** qui sera en contact direct avec le bureau d'étude et qui coordonnera l'ensemble de la démarche.

4 – Réalisation d'un **diagnostic** comportant une étude de l'accessibilité générale de l'établissement et une enquête auprès des élèves afin de connaître leurs habitudes, leurs difficultés, mais également leurs attentes. Le diagnostic est présenté en conseil d'école ou en conseil d'administration de l'établissement en présence de la collectivité qui est en charge de coordonner les différentes initiatives du territoire.

5 – Construction d'un **plan d'action** et expérimentation des actions pertinentes au regard des résultats du diagnostic et donc adaptées au contexte de l'établissement.

Exemple : organisation du covoiturage, adaptation des abords de l'établissement en termes de sécurité (pistes cyclables, trottoirs, feux, signalisation...), mise en place d'un pédibus, création d'une association d'élèves sur le thème des déplacements écomobiles, newsletter d'information...

6 – **Animation** du PDJ pour en assurer sa pérennité et l'adapter aux éventuelles évolutions tenant compte des demandes des élèves.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V Etablissements scolaires									
ELU REFERENT BS3V		VP "services à la population et qualité de vie"	TECHNICIEN REFERENT				Chargée de mission mobilité				
PUBLIC CIBLE		Ecoliers, collégiens et lycéens									
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		Réseau Picard pour l'écomobilité, Conseil Régional / Ademe									
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Estimation 290 Teq CO2 en prenant comme hypothèse : 5 établissements, avec en moyenne 500 personnes. 10% supprime leur trajet, pour une moyenne de 20km par jour					Action « Adaptation »				
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)						Action Qualité de l'air		Oui		
CALENDRIER		2015	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT											
BUDGET PREVISIONNEL		50 000 €									
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70%									
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'établissements scolaires concernés				OBJECTIF A N+5		5			

Axe 3 : développer un transport moins émetteur de GES

3.5 : Développement des nouvelles énergies pour les véhicules (transports en commun, véhicules particuliers...)

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Comparer les cycles de vie des différents types d'énergie possibles pour les flottes de transports en commun
- A partir de l'analyse, informer les AOT sur l'utilisation possible des plus vertueuses
- Déployer les bornes de recharge de véhicules électriques

CONTEXTE DE L'ACTION

Pour pallier l'épuisement progressif des réserves de pétrole et contribuer à préserver l'environnement, l'usage de solutions alternatives aux carburants conventionnels et de motorisations alternatives méritent développés : moteurs au gaz (GPLc, Gaz Naturel Véhicule), biocarburants, carburants de synthèse, véhicule électrique, véhicule hybride, le véhicule à hydrogène/pile à combustible (qui n'existe pas encore)...

En ce qui concerne les biocarburants actuels, leur production ne peut pas dépasser un certain seuil compte tenu de la concurrence du marché de l'alimentaire pour l'attribution des terres. Par ailleurs les motorisations des véhicules doivent être adaptées au delà de 7% pour le biodiesel et de 5 à 10% pour l'éthanol incorporé dans l'essence. Les carburants du futur, dits de 2^{ème} génération, aujourd'hui proches de l'industrialisation sont prometteurs car ils sont obtenus à partir de biomasse lignocellulosique, sans concurrence d'usage avec l'alimentaire : paille de céréales, miscanthus, bois et résidus forestiers, cultures dédiées, etc.

Le développement des véhicules électriques, nécessite de densifier le réseau des bornes de recharge électrique. A ce sujet, la Fédération départementale de la Somme met en place un schéma directeur pour le déploiement d'infrastructures de charge des véhicules électriques en vue de solliciter des subventions, d'organiser et d'exploiter le service public portant création, gestion et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables ou d'une manière générale décarbonnés.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agira d'établir un tableau comparatif technico-économique et du cycle de vie des différents types d'énergies fossiles et des solutions innovantes : biodiesel, électricité...

Des critères spécifiques seront proposés aux AOT, à inclure dans leurs cahiers des charges de délégation de service publics.

Les entreprises de transports et les particuliers seront sensibilisés aux solutions énergétiques innovantes les plus vertueuses.

Les collectivités du territoire seront incitées à travers le SCoT à prendre en compte et à mettre en œuvre le Schéma directeur de déploiement de bornes de recharge électrique en cours d'élaboration sous maîtrise d'ouvrage de la FDE80.

Par ailleurs, la création d'un service de mise en partage ou de location de véhicules électriques pourrait être étudiée, notamment pour le déplacement des touristes.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V AOT									
ELU REFERENT BS3V		VP "services à la population et qualité de vie"	TECHNICIEN REFERENT				Chargée de mission Energie Climat				
PUBLIC CIBLE		Entreprises de transports de personnes et de marchandises									
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		AOT ADEME									
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Estimation en commun avec 3.1					Action « Adaptation »				
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)						Action Qualité de l'air		Oui		
CALENDRIER		2015	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT											
BUDGET PREVISIONNEL											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Part des AOT incluant des critères relatifs aux émissions de GES dans leur évaluation (cahiers des charges ou en régie)				OBJECTIF A N+5		100%			

Axe 3 : développer un transport moins émetteur de GES

3.6 : Réflexion sur l'optimisation du transport de marchandises

OBJECTIFS DE L'ACTION

Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du transport de marchandises
Identifier des pistes d'actions

CONTEXTE DE L'ACTION

Les émissions liées au transport de marchandises représentent 13% des émissions du territoire.

Par ailleurs, les transports de type livraison des commerces ou aux particuliers est à l'origine d'un engorgement de certains centre-villes (Abbeville, Vimeu) et de la dégradation des routes. La livraison des centres urbains recoupe diverses problématiques : la question des horaires, de l'espace réservé au stationnement des véhicules, la question de la cohabitation avec les autres usagers de la rue, des nuisances...

Les tournées permettant la livraison des clients finaux (particuliers, entreprises) sont souvent fortement émettrices de GES. Elles sont réalisées à partir de véhicules thermiques (petites camionnettes) avec un taux de charge souvent très faible.

La présence d'une ligne ferroviaire dans le Vimeu Industriel et la proximité des Ports de commerce du Tréport et de Boulogne sur mer, représentent une opportunité pour le développement de solutions alternatives au camion, pour le transport de marchandises des industries du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

BS3V dispose de peu de leviers d'actions sur ce type de transport. Il est nécessaire des pistes d'actions avec les acteurs.

Il s'agira d'organiser une concertation avec les acteurs du territoire pour identifier et construire une culture commune des besoins et enjeux du transport de marchandises : Engorgement du centre ville d'Abbeville, Importation et exportations des produits du Vimeu Industriel...

Une réflexion sera menée pour la recherche de solutions : groupement d'achat, solutions de traitement du dernier kilomètre, de plateformes partagées et/ou multimodales, parkings relais...

Concernant les livraisons en milieu urbain, la réflexion pourra envisager notamment :

- d'étudier la possibilité d'implanter des équipements logistiques urbains pour regrouper les marchandises et assurer une desserte finale par des véhicules propres
- d'élaborer une guide sur la logistique urbaine à destination de l'ensemble des acteurs (transporteurs, commerçants, collectivités...) permettant de présenter « les bonnes pratiques » et initier des pratiques nouvelles en matière d'organisation ou d'équipements.
- de fournir une aide aux entrepreneurs qui envisagent de développer des activités de livraison alternative : véhicules électriques, coursiers à vélo : leur proposer des services de communication, d'identification des besoins (étude de besoins)
- de proposer un site de stockage, une mutualisation des achats, un site internet de commande groupée.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V									
ELU REFERENT BS3V		VP "développement économique et compétitivité"	TECHNICIEN REFERENT				Chargée de mission Energie Climat				
PUBLIC CIBLE		Industries, Commerces, Restauration Entreprises de transports de marchandises									
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CCI Littoral Normand-Picard CMA de la Somme									
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	0 d'ici 2020. Actions à long terme						Action « Adaptation »			
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)							Action Qualité de l'air		Oui	
CALENDRIER		2015	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT											
BUDGET PREVISIONNEL											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre de réunions d'échanges sur la question du transport de marchandises				OBJECTIF A N+5		3			

AXE 4 -Réduire les consommations d'énergie des bâtiments

3 actions

4.1 Pérennisation d'un Conseil en Energie Partagée

4.2 Création d'une Plateforme de la Rénovation énergétique de l'Habitat

4.3 Projets d'énergie renouvelable (bâtiments et réseaux)

Gains estimés en Teq CO2

121 600 Teq CO2

Axe 4 : réduire les consommations d'énergie des bâtiments

4.1 : Pérennisation d'un Conseil en Energie Partagée

OBJECTIFS DE L'ACTION

Engager l'ensemble des communes du territoire dans un CEP d'ici 5 ans
Réduire les consommations d'énergie des communes d'au moins 10%

CONTEXTE DE L'ACTION

Près des trois quarts des consommations d'énergie des communes concernent le patrimoine bâti. Les collectivités locales doivent veiller à la gestion et à l'entretien d'un patrimoine bâti municipal parfois très disparate ainsi qu'au choix et au renouvellement des équipements en privilégiant les moins énergivores et favorisant les énergies renouvelables.

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme a mis en place, dans le cadre de compétences optionnelles, un Service Efficacité Energétique (S2E) pour accompagner les collectivités dans leur objectif de réduction des consommations d'énergie. Ces missions qui entrent pleinement dans les objectifs du Plan Climat de Picardie maritime, ont conduit la FDE80 et BS3V vers la signature d'une convention de partenariat.

L'ensemble des Communes du territoire, soit 157 communes adhèrent à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de Gaz.

Lors de la mise en place du service, des diagnostics énergétiques (20 communes) et de l'éclairage public (21 communes), assortis de préconisations ont été réalisés.

Aujourd'hui les communes ont la possibilité de bénéficier d'un Conseil en Energie Partagée (CEP), service pluriannuel sans engagement à long terme, afin de suivre l'évolution de leurs consommations d'énergie et d'être accompagnées dans la mise en œuvre des préconisations. En 2015, seules 10 communes adhèrent à ce dispositif.

L'objectif pour le territoire est de tendre vers 100% des communes adhérant au CEP et de suivre la dynamique de diminution des consommations pour le territoire. A cette fin, une co-animation avec Baie de Somme 3 Vallées, à l'échelle de son territoire, en vue d'impulser une dynamique collective d'adhésion des communes au CEP porté par la FDE80, s'avère indispensable.

Dans le cadre de TEPCV, une action « Eclairage Public Responsable » est plus particulièrement proposée. L'objectif est de maîtriser les consommations d'énergie tout en participant à la restauration de la trame noire. Une accélération du processus de remplacement de l'ensemble des lampes ballon fluorescentes du territoire, par les communes via la FDE80, est proposée. A cette occasion, les communes seront incitées à mettre en place des actions complémentaires, relatives notamment à l'optimisation de la durée de l'allumage.

Enfin des dispositifs sont déployés par l'ADEME pour favoriser les projets publics exemplaires :

- accompagnement des communes en faveur d'une labellisation Cit'ergie (label européen)
- Appels à Projet PREBAT pour la construction de bâtiments neufs (exigence 20% > réglementation thermique 2012) et de réhabilitation (réduction des déperditions de 60% et consommation après travaux = 85 KWhep/m².an) exemplaires
- Système d'aide pour les réhabilitations à un niveau BBC Rénovation
- Projets en bois local (Appels à projet)

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Plan Climat, BS3V encouragera les communes à adhérer au service CEP proposé par la FDE, dans le cadre de ses outils de communication et lors de réunions avec les communes. La mise en œuvre d'une CEP par la FDE80 repose sur :

- la réalisation d'Etudes thermiques simplifiées, de diagnostics et suivis des consommations et des coûts énergétiques des bâtiments et de l'éclairage publics communaux,
- l'établissement de préconisations "priorisées" de solutions d'efficacité énergétique (usages, travaux de réhabilitation, éclairage public, modes de chauffage...) et leur programmation,
- l'accompagnement des demandes de subvention (IDEAL, ...), de la recherche d'entreprises et des études de rentabilité,
- la mise en œuvre des solutions préconisées sous maîtrise d'ouvrage des communes ou par la FDE80 (mandat de maîtrise d'ouvrage pour la signature d'accords cadres).

Par ailleurs, BS3V promouvra la construction de bâtiments exemplaires et la labellisation Cit'ergie auprès des communes de plus de 5 000 habitants.

PILOTE DE L'ACTION		FDE80 / BS3V /Communes											
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"		TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat							
PUBLIC CIBLE		Communes											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		BS3V											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Diminution de 10% des émissions des bâtiments communaux. Estimation 723 Teq CO2				Action « Adaptation »							
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	Diminution de 10% des consommations des bâtiments communaux. Estimation 3 800 MWh				Action Qualité de l'air							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		convention signée avec la FDE pour les conseils énergétiques											
BUDGET PREVISIONNEL													
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		Communes (50cts/habitant)											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Part des communes engagées dans un CEP				OBJECTIF A N+5		100%					

Axe 4 : réduire les consommations d'énergie des bâtiments

4.2 : Création d'une Plateforme de la Rénovation énergétique de l'Habitat

OBJECTIFS DE L'ACTION

Rénover 1700 logements d'ici 5 ans
Atteindre 40% des artisans formés RGE d'ici 5 ans

CONTEXTE DE L'ACTION

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées comporte près de 69 000 logements, dont 69% ont été construits avant la réglementation thermique de 1979. Ceux-ci représentent un gisement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, permettant de réduire la précarité énergétique et les émissions de GES. Le secteur du bâtiment sur l'arrondissement d'Abbeville regroupe un peu moins de 600 entreprises.

Le Point Rénovation Info-Service (PRIS), espace d'information de la population sur les économies d'énergie dans l'habitat s'est récemment installé à Garopôle à Abbeville. Celui-ci, doté d'un Conseiller Info-Energie, propose des permanences dans plusieurs communes de Picardie maritime (Crécy-en-Ponthieu, Friville-Escarbotin et Gamaches).

Plusieurs dispositifs en vue de favoriser les travaux de rénovation énergétique coexistent sur le territoire :

- Le programme Habiter Mieux porté par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (subventions pour des travaux dans la résidence principale de ménages propriétaires occupant éligibles, permettant 25% d'économie d'énergie à minima),
- Le Dispositif Picardie Pass Rénovation porté par la Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique. Celui-ci propose un accompagnement financier (avance de fond) et technique, pour des travaux de maîtrise de l'énergie (permettant 50% d'économie d'énergie à minima), chez les particuliers, sans conditions de ressources.
- Le PIG Départemental Habiter mieux (aide de 500€ sous conditions)
- Les abondements des Communautés de Communes du Haut-Clocher (500€ par dossier) et Baie de Somme Sud (abondement progressif de 500 à 2000 €, selon le montant des travaux)

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Baie de Somme 3 Vallées souhaite mettre en place une Plateforme de la Rénovation Énergétique, avec pour objectifs de :

- Mobiliser et fédérer les acteurs concernés du territoire
- Stimuler la demande des particuliers et simplifier le parcours pour la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique :
 - Renforcer les moyens de repérage des logements à rénover ainsi que les projets de rénovation de certains propriétaires afin d'enclencher une première visite de conseil-projet et les orienter vers les dispositifs adaptés
 - Faciliter l'accès à un diagnostic de rénovation énergétique pour tous
 - Répondre aux besoins d'accompagnement des propriétaires pour le passage à l'acte
- Assurer la cohérence et la synergie du projet avec les différents dispositifs pré existants et s'appliquant sur le territoire (PPR, Habiter mieux, Abondement des Communautés de Communes...),
- Fonctionner en totale synergie avec le Conseiller Info-Energie du PRIS,
- Inciter les professionnels de la réhabilitation énergétique à se mobiliser et les encourager à :
 - monter en compétence et à obtenir la mention « Reconnu Garant de l'Environnement »
 - à structurer des offres globales pour des rénovations performantes
- Mobiliser les organisations professionnelles du bâtiment, pour l'organisation de sessions locales de formation à la mention RGE et aux techniques de la performance énergétique
- Etudier et préfigurer, le cas échéant, une forme juridique et un modèle économique adapté à la pérennisation de la plateforme : société coopérative d'utilité sociale pour l'accompagnement des particuliers dans leur projet (outil d'accompagnement des particuliers, basé sur un modèle économique indépendant du soutien des collectivités).

A cette fin, la Plateforme de Rénovation Énergétique sera dotée d'une mission « Animation de la plateforme » (1 ETP), mobilisé pour la coordination, le pilotage et l'animation globale du programme.

La mise en place de cette plateforme fera l'objet d'une convention de partenariat spécifique avec les partenaires techniques et financiers (ADEME, Conseil Régional).

La Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat sera mise en œuvre selon un programme de travail établi sur 3 ans se déroulant de la manière suivante :

- étape 1. Poursuivre et développer des actions de repérage et de sensibilisation de la population, engagées au travers du PCET, pour encourager les projets de rénovation et de sobriété.
- étape 2. Organiser et mettre en œuvre, pour les propriétaires, une visite-conseil pour apporter une première information sur les dispositifs existants d'accompagnement (OPAH, Plateforme, PIG...) et sur les aides financières.
- étape 3. Permettre à l'ensemble des propriétaires du territoire de bénéficier de mesures facilitatrices pour la réalisation d'un diagnostic de rénovation énergétique.
- étape 4. Organiser l'accès à un accompagnement de projet avant / pendant les travaux en réponse aux besoins des propriétaires et en cohérence avec l'objet de la rénovation.
- étape 5. Etudier l'émergence sur le territoire, d'une société coopérative d'utilité sociale pour l'accompagnement des particuliers dans leur projet. Cette structure constituera un véritable outil d'accompagnement des particuliers, basé sur un modèle économique indépendant du soutien des collectivités.

- étape 6. Permettre l'émergence d'une structuration et d'une organisation des professionnels, de qualité, pour répondre aux objectifs de performance énergétique et de massification de la rénovation.
- étape 7. Suivre les projets et évaluer le dispositif en « temps réel » pour permettre le retour d'expérience et la diffusion d'expérience de rénovation réussie sur le territoire du pays et plus largement.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V										
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"	TECHNICIEN REFERENT			Animateur de la plateforme à recruter						
PUBLIC CIBLE		Habitants										
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		ANAH, Picardie Pass Rénovation, Conseil Général, Communautés de Communes Espace Info-Energie										
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	3 600 Teq CO2 sur la base de 1700 logements rénovés, économisant 50% des consos				Action « Adaptation »						
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	16 000 MWh sur la base de 1700 logements rénovés, économisant 50% des consos				Action Qualité de l'air						
CALENDRIER		2015	x	2016	x	2017	x si les 2 années pilotes sont concluantes	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		Lancement en cours										
BUDGET PREVISIONNEL		340 000 €										
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		Fond ADEME										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre de logements rénovés					OBJECTIF A N+5		1700			

Axe 4 : réduire les consommations d'énergie des bâtiments

4.3 : Projets d'énergie renouvelable (bâtiments et réseaux)

OBJECTIFS DE L'ACTION

Réaliser une étude d'approvisionnement énergétique, des études de faisabilité de projets d'énergie renouvelables et sensibiliser les élus et la population aux ENR

Atteindre les niveaux de production suivants :

- géothermie : 30 000 MWh en 2020 soit l'équivalent de 2 000 logements
- Bois énergie (hors Bois bûche) : 350 000 MWh soit l'équivalent de 24 000 logements
- Photovoltaïque : 5 000 MWh
- Solaire thermique : 5 800 MWh

CONTEXTE DE L'ACTION

Les énergies renouvelables se développent progressivement sur le territoire, mais de manière inégale selon le type d'énergie, et posant des questions d'ordre paysagers (photovoltaïque), éthiques, de faisabilité technique (géothermie) et de disponibilité de la ressource.

Les énergies renouvelables produites en Picardie maritime, en lien direct avec les bâtiments, représentent :

- 33 000 MWh annuels par le bois déchiqueté (chaufferies de logements collectifs ou de bâtiments publics, réseaux de chaleurs)
- 257 000 MWh annuel par le bois bûche (cheminées et inserts chez les particuliers), favorisé par le caractère rural du territoire,
- le solaire thermique (140 MWh annuel) et le photovoltaïque sont anecdotiques.
- la géothermie est quasi-inexistante

Les réseaux de chaleur permettant de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, permettent de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment en zones urbaines (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...). Ainsi, la FDE80 accompagne les communes qui le souhaitent pour le déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables. Elle peut également assurer la maîtrise d'ouvrage de ces équipements.

A ce jour, un seul réseau de chaleur existe, celui d'Abbeville (chaufferie bois). Plusieurs projets alimentés par des énergies renouvelables sont à l'étude : Crécy-en-Ponthieu, Nouvion-en-Ponthieu, Saint-Valéry-sur-Somme, Longprès les Corps-Saints. Ceux-ci sont actuellement pénalisés par la baisse du prix du gaz.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Une étude d'approvisionnement énergétique est donc proposée, comportant pour chaque type d'énergie renouvelable :

- Un recensement des entreprises locales des filières d'énergie renouvelables et une analyse de manques et des besoins
- Une estimation du potentiel réel de développement de ces énergies, au regard du territoire, tel que par exemple :
 - Méthanisation (cf. action 6.7)
 - Inventaire des bâtiments industriels et agricoles possédant de grandes surfaces de toiture susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques,
 - Ressource bois réellement exploitable (sur la base de l'étude régionale et de l'inventaire des haies de Picardie maritime), cf. action 6.8
 - Energies renouvelables innovantes : méthanation, récupération de l'énergie fatale d'industries pour lesquelles le Vimeu Industriel présente un potentiel...

Cette estimation du potentiel s'appuiera également sur :

- La mise en place d'une concertation avec les élus, les acteurs et la population sur les questions d'acceptabilité sociale et de projets participatifs et collectifs
- L'analyse des contraintes paysagères pour le photovoltaïque
- Un retour d'expérience et difficultés rencontrées (technique, acceptabilité, ressources...) sur les projets d'ENR du territoire (géothermie, bois énergie...) et propositions de solutions
- Une analyse fine des secteurs urbanisés du territoire pour identifier les secteurs potentiels pour le développement de réseaux de chaleur, en fonction des clients susceptibles d'être raccordés (puissances et préféabilité technique)
- Des propositions pour l'intégration de préconisations relatives aux énergies renouvelables
- Des propositions de projets concrets et localisés en vue d'alimenter la charte du projet de Parc naturel régional, le SCoT et les Plans Locaux d'urbanisme (cf. actions 1.1 et 1.3).

Des études de faisabilité seront ensuite réalisées sur 3 à 4 projets potentiels identifiés dans le cadre de l'étude précédente (méthanisation notamment - cf. action 6.8), en compléments des études menées par la FDE

En parallèle, le développement des conseils, diagnostics et programmes de rénovation énergétique chez les particuliers (cf. action 4.2) et dans les bâtiments publics (cf. action 4.1) constitueront d'importants leviers pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Ces outils, seront complétés par des sessions de sensibilisation des différents publics, par Baie de Somme 3 Vallées, en partenariat avec les partenaires techniques sur les opportunités du territoire (ressources) et les différentes techniques et réglementations relatives aux énergies renouvelables : bois, solaire (photovoltaïque et thermique), géothermie et aérothermie, méthanisation, réseaux de chaleur.

Les enjeux de préservation de la qualité de l'air devront être pris en compte dans les projets de bois énergie et de méthanisation.

		FDE80										
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"				TECHNICIEN REFERENT			Chargée de mission Energie Climat			
PUBLIC CIBLE		Communes, communautés de communes, Aménageurs, bailleurs sociaux, maisons de retraites, hôpitaux... Habitants, Entreprises et agriculteurs										
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CG80 CR Picardie ADEME										
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	117 000 Teq CO2 (Biomasse Bois déchiqueté + géothermie+photovoltaïque + solaire thermique)							Action « Adaptation »			
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	395 000 MWh							Action Qualité de l'air		Oui	
CALENDRIER		2015	x étude globale	2016	x étude globale	2017	x études faisabilité	2018	x mise en œuvre	2019	x mise en œuvre	2020
ETAT D'AVANCEMENT												
BUDGET PREVISIONNEL		40 000 €										
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		Fond chaleur Aides ANAH, EcoPTz, Picardie Pass rénovation										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre de réseaux de chaleur du territoire					OBJECTIF A N+5			6		

AXE 5 - Favoriser une industrie et des services économes en énergie

3 actions

5.1 Pré-Diagnostics "Maîtrise de l'énergie" dans les entreprises

5.2 Animation des filières industrielles et de services d'énergies renouvelables sur le territoire

5.3 Démarche "Baie de Somme responsable"

Gains estimés en Teq CO2
400 Teq CO2

Axe 5 : favoriser une industrie et des services économes en énergie

5.1 : Pré-Diagnostics "Maîtrise de l'énergie" dans les entreprises

OBJECTIFS DE L'ACTION

Réaliser 50 prédiagnostics de maîtrise de l'énergie

CONTEXTE DE L'ACTION

Les consommations d'énergie des entreprises constituent un poste de dépenses non négligeable, et la réduction de ces consommations, un facteur de compétitivité.

Du fait du contexte économique, les chefs des Petites et Moyennes Entreprises sont confrontés à la problématique de leur survie à court terme. Ceux-ci ne disposent alors pas toujours du recul, du temps et d'une capacité d'investissement suffisante pour traiter cette question avec la place qu'elle mérite. Pourtant, les économies d'énergies, au regard du coût croissant de l'énergie, contribuent à la survie à long terme des entreprises.

Les grandes entreprises, du fait des la réglementation et de leur moyens humains plus conséquents ont déjà souvent engagé des démarches en ce sens et sont donc moins concernées par l'action. Notamment, les entreprises de plus de 250 salariés ou d'un chiffre d'affaire supérieur à 50 millions d'euros sont tenues d'effectuer un audit énergétique tous les quatre ans.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Baie de Somme 3 Vallées souhaite recruter un bureau d'étude, en vue de proposer aux entreprises du territoire (industrie, commerces et artisans, hors entreprises soumises à obligation réglementaire) la réalisation de prédiagnostics énergie, gratuits. Ces prédiagnostics comporteront :

- une sensibilisation de l'entreprise à ses consommations,
- la réalisation d'un premier bilan énergétique,
- l'identification de pistes d'actions d'économie d'énergie,
- la proposition d'outils d'aide à la décision en termes de retour sur investissement des actions pouvant être mises en œuvre,
- la mise à disposition de l'entreprise d'un tableau de bord de suivi des consommations.

En amont de la réalisation de ces prédiagnostics, il sera nécessaire de mobiliser les entreprises sur les questions d'économie d'énergie (avec la coopération des chambres consulaires), via une communication adaptée, l'organisation de réunions d'information et la mise en place d'un appel à candidatures pour l'identification d'entreprises désireuses de bénéficier d'un diagnostic énergétique.

La mise en place de cet outil sera complétée par l'organisation de visites d'entreprises exemplaires du territoire.

Concernant les entreprises possédant un process complexe, le prédiagnostic doit les inciter à recourir à un bureau d'études indépendant capable :

- de définir précisément des propositions techniques d'adaptation du process pour réaliser ces économies
- d'accompagner l'entreprise dans la gestion de ses consommations énergétiques et dans la mise en place d'une stratégie énergétique pérenne.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V										
ELU REFERENT BS3V		VP "développement économique et compétitivité" VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"		TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat						
PUBLIC CIBLE		PME/PMI - ressortissants de la CCI Littoral Normand-Picard										
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CCI littoral normand Picard Chambre des métiers et de l'artisanat de la Somme ADEME Conseil régional										
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	1 150 MW avec une hypothèse de réduction des consommations d'énergie de 5% grâce au prédiagnostic				Action « Adaptation »						
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	185 Teq CO2 avec une hypothèse de réduction des consommations d'énergie de 5% grâce au prédiagnostic				Action Qualité de l'air		Oui				
CALENDRIER		2015	x	2016	x	2017	x	2018	à pérenniser si concluant	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT												
BUDGET PREVISIONNEL		180 000 €										
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70%										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'entreprises engagées dans un prédiagnostic énergétique				OBJECTIF A N+5		50				

Axe 5 : favoriser une industrie et des services économes en énergie

5.2 : Animation des filières industrielles et de services relatives à la transition énergétique

OBJECTIFS DE L'ACTION

Accueil et accompagnement des créations d'entreprises dans le secteur des énergies renouvelables au sein de la pépinière ENR d'Oust-Marest
Animation par la CCI Littoral Normand Picard, du volet diversification industrielle dans l'éolien, terrestre et maritime de la plateforme internet CCI Business EMR (Energies Marines Renouvelables) à l'échelon régional, en lien avec le tissu industriel du Vimeu
Développement du projet Vim'Lab

CONTEXTE DE L'ACTION

Le Vimeu se classe parmi les principaux centres européens de métallurgie légère. Le territoire présente un tissu local de sous traitants très dense et très diversifié. Ces entreprises font appel à la fonderie, au matriçage, au décolletage, à l'usinage, au polissage et au montage. Si les principaux domaines d'application sont essentiellement la sécurité des bâtiments, la serrurerie, la production de robinets et de pompes, les entreprises du Vimeu industriel bénéficient d'un potentiel de diversification sur les filières des énergies renouvelables et de la domotique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments.

S'appuyant sur ce potentiel, la CCI Littoral Normand-Picard a développé ou participé au développement de deux outils :

- **La Pépinière ENR d'Oust Marest :**

La pépinière de Oust-Marest, à destination des activités liées aux énergies renouvelables, comporte des bureaux, des ateliers, une salle de séminaire et propose un accompagnement personnalisé par un Animateur filière EnR. Les pépinières d'entreprises s'adressent aux créateurs de société ou à des entreprises ayant moins de 2 ans d'existence. Le principe est simple et très avantageux pour ces jeunes sociétés en développement : un loyer très attractif mais progressif sur une période de location de 23 mois, reconductible une fois, permettant ainsi de lancer l'activité. Au bout des 23 mois, le coût de location rejoint celui du marché immobilier classique. L'objectif est donc que, passé ce délai de "test du marché", la société vole de ses propres ailes, au sein d'un bâtiment propre (loué ou acheté selon le choix du porteur).

- **la plateforme « CCI Business EMR (Energies Marines Renouvelables) »:**

CCI Business EMR est un outil collaboratif en ligne (www.vigiebusiness.fr) qui a pour objet d'informer les entreprises des projets d'investissement industriel du Grand Ouest pouvant conduire à des marchés et de faciliter la mise en relation entre l'entreprise donneur d'ordre et le sous-traitant à la recherche d'un marché dans le secteur des énergies (renouvelable, marine, fossile, nucléaire). Cet outil participe à l'Amélioration de la compétitivité, au développement commercial, au gain de temps et de notoriété, permet l'accès à des informations qualifiées. En outre sont proposés un accompagnement dans l'identification

et la qualification des offres et la mise en relation physique entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

Le volet diversification industrielle dans l'éolien, terrestre et maritime de cette plateforme est animé par la CCI Littoral Normand-Picard, pour le compte de CCI Normandie, en collaboration avec le Conseil régional de Picardie. Cette implication du territoire est favorable au positionnement des activités industrielles locale sur la filière de l'éolien (une dizaine d'entreprises du territoire aujourd'hui) dans les domaines suivants :

- la serrurerie (Deny Fontaine à Saint-Blimont, Assa Abloy à Oust Marest)
- les travaux de terrassement de parcs éoliens terrestres (STPA à Abbeville, Groupe Lhotellier)
- les prestations de location de navires légers avec pilote (la société STO Logistique à Béthencourt sur mer)
- la chaudronnerie légère (DFT à Abbeville et d'autres)
- le génie électrique (par exemple Demouselle à Abbeville ou Acerel à Friville-Escarbotin)

Un troisième outil voit actuellement le jour : Le **projet Vim'Lab**, porté par la région Picardie. Il s'agit du projet de création d'une plateforme d'excellence et d'innovation industrielle en Picardie Maritime, qui a vocation à aider les entreprises régionales à répondre avec succès aux enjeux économiques des prochaines décennies, notamment aux mutations technologiques, aux évolutions des modes de consommation, et à l'amélioration de la performance industrielle.

L'un des quatre Domaine d'Action Stratégique (DAS) de Vim'Lab concerne le marché d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment : problématiques de maîtrise de la chaîne énergétique au sens large et d'économie circulaire pour le bâtiment individuel, commercial et industriel. Son objectif est d'accompagner les entreprises du Vimeu dans la réponse aux grands enjeux environnementaux et énergétiques en favorisant l'émergence de projets R&D liés aux problématiques de conception, d'installation, de contrôle et de gestion de la chaîne énergétique « connectée » : Consommer moins et consommer mieux l'énergie, optimiser la régulation thermique du bâti, développer la Gestion Technique du Bâtiment (GTB), expérimenter des solutions de production décentralisée d'énergie renouvelable, proposer des solutions de contrôle et régulation des débits de fluide, développer l'intelligence des flux.

Ce DAS a la caractéristique de combiner une approche « marché » immédiate (smart-grids par exemple) avec une dynamique de R&D beaucoup plus fondamentale (stockage de l'énergie, énergies renouvelables de petite puissance, éolien domestique...).

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

L'action consiste à poursuivre et développer une véritable filière industrielle en lien avec les opportunités de la transition énergétique : énergies renouvelables, domotique, économies d'eau...

Il s'agira pour les acteurs du territoire déjà engagés (CCI en particulier), de poursuivre leurs actions et notamment :

- la promotion de la Pépinière énergies renouvelables, auprès de jeunes créateurs d'entreprises
- la promotion de la plateforme CCI Business et de son volet énergie, auprès des entreprises industrielles du Vimeu, susceptibles de répondre à des appels d'offre spécialisés dans ces domaines.
- le projet Vim'Lab de pôle d'excellence et d'innovation industrielle autour de la domotique, de l'efficacité énergétique et du bâtiment, Baie de Somme 3 Vallées participera aux concertations menées dans les cadre des projets précités.

PILOTE DE L'ACTION		CCI Littoral Normand Picard / Conseil régional de Picardie											
ELU REFERENT BS3V		VP "développement économique et compétitivité"	TECHNICIEN REFERENT			Chargée de mission Energie Climat							
PUBLIC CIBLE		Entreprises (industries, services)											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		Conseil régional de Picardie ADEME											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	gain indirect				Action « Adaptation »							
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	gain indirect				Action Qualité de l'air							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		En cours											
BUDGET PREVISIONNEL		500 000 €											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES													
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'entreprises impliquées dans les démarches						OBJECTIF A N+5	30				

Axe 5 : favoriser une industrie et des services économes en énergie

5.3 : Démarche "Baie de Somme responsable"

OBJECTIFS DE L'ACTION

Engager les entreprises du territoire dans une démarche collective en faveur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), appelée "Baie de Somme Responsable"

Exemplarité de BS3V engagé dans la reconnaissance Agenda 21 local du projet de territoire "Parc naturel régional"

CONTEXTE DE L'ACTION

La Picardie Maritime accueille près de 10 millions de visiteurs par an. Pour favoriser l'émergence d'un tourisme responsable, le territoire s'appuie en premier ressort sur la Charte Européenne du Tourisme Durable. Cette chartre représente un cadre de référence pour les politiques publiques engagées sur le territoire en faveur d'un tourisme identitaire et durable :

- Le label « Grand Site de France® », obtenu en mars 2011, qui conforte le caractère exceptionnel du littoral picard mais aussi la démarche de qualité précédemment rappelée.
- Le projet de labellisation Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime, visant à inscrire le territoire dans une logique de développement touristique raisonné qui préserve et valorise ses richesses naturelles et culturelles et conforte son attractivité.
- Les initiatives privées qui marquent une prise de conscience et la volonté de certains professionnels d'être promoteurs et acteurs de cette évolution comme par exemple l'Association "Baie de Somme Zéro carbone", les hébergements labellisés "éco-gîte", le label Lucie s'appuyant sur le respect de la norme de responsabilité sociétale des entreprises « ISO 26000 », obtenu pour la première fois en France par un hébergeur touristique de l'Abbevillois.

S'appuyant sur cette dynamique, Baie de Somme 3 Vallées souhaite engager une démarche collective en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises, associations et collectivités territoriales, à partir du label Lucie aligné sur les critères de la norme iso 26 000. Envisagée initialement à l'intention des professionnels du tourisme, à l'issue des Assises du Tourisme du territoire de 2014, il a été décidé d'étendre la démarche à **tous types d'activités**, dans le cadre de la réflexion menée par le Conseil de développement de Baie de Somme 3 Vallées.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

La démarche prévoit 3 niveaux d'engagement des entreprises en faveur de la responsabilité sociétale :

- Premier niveau : L'organisme répond à un questionnaire sous forme de quizz mis en ligne et utilisable gratuitement. L'organisme signe une charte d'engagement en 10 points.

- Second niveau : Réalisation d'une auto-évaluation plus approfondie en ligne

- Troisième niveau : Engagement de l'organisme vers une labellisation Lucie

L'engagement des entreprises dans cette démarche sera favorisé par la mise en place :

- d'une commission spécifique au sein du conseil de développement

- d'un club tourisme, rassemblant les acteurs du tourisme, très engagés dans cette démarche

- de conférence et sessions de sensibilisation.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de Parc naturel régional, Baie de Somme 3 Vallées, s'est engagé dans cette dynamique de responsabilité sociétale et sollicite la reconnaissance Agenda 21 local pour son projet de territoire.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V					
ELU REFERENT BS3V		Président	TECHNICIEN REFERENT			A définir	
PUBLIC CIBLE		Acteurs économiques Collectivités					
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CCI littoral normand picard CMA de la Somme					
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	212 Teq CO2 en supposant -5% des émissions pour 50 entreprises				Action « Adaptation »	
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	1 240 MWh en supposant -5% des consommations pour 50 entreprises				Action Qualité de l'air	
CALENDRIER		x 2015	x 2016	x 2017	à pérenniser si concluant 2018	2019	2020
ETAT D'AVANCEMENT		En cours depuis 2015					
BUDGET PREVISIONNEL		40 500					
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70%					
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'entreprises engagées dans la démarche Baie de Somme Responsable			OBJECTIF A N+5	50	

Axe 6 - Soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

8 actions

6.1 Performance énergétique des exploitations agricoles

6.2 Développement des Systèmes de production agro-écologiques

6.3 Amélioration de la gestion de l'azote

6.4 Développement des cultures intermédiaires et des filières de culture peu gourmandes en intrants et adaptées aux évolutions climatiques

6.5 Stratégie de préservation, gestion et valorisation énergétique des ressources en bois

6.6 Maintien des prairies du territoire

6.7 Projets de méthanisation avec approche territoriale

6.8 Gestion rigoureuse de la ressource en eau

Gains estimés en Teq CO2

22 600 Teq CO2

Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

6.1 : Performance énergétique des exploitations agricoles

OBJECTIFS DE L'ACTION

Mise en place d'une démarche collective de diagnostics énergétiques des exploitations agricoles, avec un objectif de 50 exploitations engagées
Mise en place de cessions de passage des tracteurs au banc d'essai moteur : 1 par an

CONTEXTE DE L'ACTION

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) porté par l'Etat est un plan qui vise à favoriser les investissements en faveur de la modernisation des exploitations et de l'amélioration de leur compétitivité. Il comporte 3 volets :

- Modernisation des exploitations du secteur végétal,
- Modernisation des exploitations d'élevage,
- Investissements pour la performance énergétique des exploitations agricoles.

Baie de Somme 3 Vallées souhaite apporter sa contribution, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme, pour le développement du volet « Performance énergétique » du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE), dans le cadre d'une démarche collective et par la mise à disposition d'un bureau d'étude, pour la réalisation de diagnostics énergétiques au sein des exploitations agricoles, et la réalisation de propositions techniques pour maîtriser les dépenses d'énergie.

Par ailleurs, la consommation de fioul d'un tracteur représente jusqu'à 30% de son coût horaire. Dans un contexte de diminution des charges de mécanisation, des économies sont possibles en regardant de plus près les consommations des tracteurs. Les Chambres d'agriculture de Picardie se sont équipées d'un banc d'essai moteur, outil permettant de connaître et d'améliorer les performances des moteurs, et par conséquent d'économiser du fioul et de réduire les émissions de CO2.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Les exploitants agricoles seront sensibilisés à la question de la maîtrise de l'énergie via leur messagerie internet, les supports de communication agricoles (journaux), des réunions d'information (au sein des groupes de progrès d'agriculteurs par exemple), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme.

Un bureau d'étude sera recruté en vue :

- d'effectuer des diagnostics énergétiques au sein des exploitations agricoles volontaires
- de proposer des actions pour maîtriser les dépenses d'énergie et des conseils pour la mise en place d'équipements spécifiques tels que par exemple : Pré-refroidisseur de lait et Récupérateur de chaleur sur tank à lait, équipements liés l'économie d'énergie de la pompe à vide de la machine à traire, Energies renouvelables, éclairage et ventilation des bâtiments, passage au bancs d'essai tracteur.

Un diagnostic et des propositions en faveur de la gestion de l'azote ou des prélèvements d'eau, pourront être étudiés (en option).

Des cessions de passage des tracteurs aux bancs d'essai moteur seront organisées sur le territoire, en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Somme.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V										
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"		TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat						
PUBLIC CIBLE		Exploitants agricoles										
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CA80 Etat, ADEME, Conseil régional										
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	405 MW avec une hypothèse de réduction des consommations d'énergie de 5% grâce au diagnostic					Action « Adaptation »		Oui			
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	69 Teq CO2 avec une hypothèse de réduction des consommations d'énergie de 5% grâce au diagnostic					Action Qualité de l'air					
CALENDRIER		2015	x	2016	x	2017	x	2018	à pérenniser si concluant	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT												
BUDGET PREVISIONNEL		50 000 €										
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME 70% Etat pour les actions										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'exploitations agricoles engagées dans un diagnostic énergétique							OBJECTIF A N+5		50	

PLAN CLIMAT – FICHES ACTIONS

Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

6.2 : Développement des Systèmes de production agro-écologiques

OBJECTIFS DE L'ACTION

Développer les pratiques d'agro-écologie par :

- la formation et le retour d'expérience,
- la constitution de groupes d'exploitations agricole,
- la promotion et l'accompagnement des démarches de certification
- le pilotage et la coordination des projets agro-environnementaux et climatiques (MAEc),

L'objectif est de porter, d'ici 5 ans, la part des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification, à :

- Certification environnementale niveau 2 : 5%
- Haute Valeur Environnementale : 5%
- Agriculture biologique : 8% (1,5% en 2014)

CONTEXTE DE L'ACTION

La Picardie maritime accueille une grande diversité de cultures, favorisée par le climat et la qualité des terres : céréales, colza, protéagineux, pommes de terre, cultures fourragères (maïs principalement), lin, betteraves, endives... La production légumière, en particulier de plein champ (carottes, salsifis, haricots verts, pois, oignons...), plus représentée dans l'ouest du Ponthieu se diffuse sur l'ensemble du territoire du fait de la demande. Quelques pommeraies sont également présentes sur le territoire.

Les prairies permanentes sont également bien représentées et constituent plus de 18% de la Surface agricole utile (9% pour la Somme) et l'élevage est présent dans 60% des exploitations.

Gérées le plus souvent par les agriculteurs, les infrastructures agro-écologiques (réseaux de haies, bosquets, mares, arbres isolés), constituent des milieux semi-naturels qui participent à la structure des paysages et au maintien de la biodiversité, par la consolidation des continuités écologiques.

Les îlots culturaux sont de taille modérée (4,8 ha en moyenne en Picardie maritime contre 5,6 ha moyenne dans la Somme), et comportent souvent chacun plusieurs types de cultures.

Une telle diversité ne se rencontre que rarement en France métropolitaine. Caractéristique de la Picardie maritime, elle est favorable à la qualité des paysages et à la biodiversité du fait de la diversité spatio-temporelle des cultures (mosaïque et interfaces entre cultures, forte complémentarité avec les éléments semi-naturels). Or, cette diversité est fragilisée par les évolutions des systèmes de production, en lien avec la politique agricole commune et celle des marchés, se

traduisant par une tendance à la hausse de la taille des îlots culturels et une diminution des surfaces occupées par les prairies.

Outre la préservation des paysages et de la biodiversité, la protection de l'eau et la lutte contre l'érosion des sols constituent des enjeux majeurs pour le territoire, devant orienter les pratiques agricoles. Il s'agit donc pour BS3V de favoriser l'amélioration continue des pratiques agricoles et de réunir les ingrédients favorables à la transition agro-écologique.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre du Projet de Parc Naturel Régional, Baie de Somme 3 Vallées souhaite développer les pratiques agricoles favorables à la perméabilité écologique de l'espace rural, à la préservation et/ou amélioration de la ressource en eau et de la qualité des paysages (notamment dans les secteurs dégradés), à la lutte contre l'érosion des sols, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et adaptées aux évolutions climatiques. Il s'agira de :

- Organiser la formation et le retour d'expérience relatifs à la **protection intégrée** sur différents parcours, en s'appuyant notamment sur les exploitations ayant adopté des pratiques alternatives de gestion des bioagresseurs : diversification des cultures (notamment des familles dans l'espace et le temps : rotations), choix de variétés adaptées et de variétés rustiques, valorisation de la faune auxiliaire et usage des bio-contrôles, solutions alternatives de désherbage (faux semis, désherbage mécanique,...), adaptation des dates de semis, travail du sol, cultures intermédiaires, ... ;
- Proposer, constituer et animer, en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture de Picardie, un ou plusieurs groupes d'exploitations agricoles du territoire de parc, intégrant le réseau national DEPHY (Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les **systèmes économes en phytosanitaires**).
- Promouvoir et accompagner les **démarches de certification** (Agriculture Biologique, certification environnementale des exploitations niveau 2 et Haute valeur Environnementale, ISO 14001, ISO 26000...), de respect d'un référentiel (Quali'Terre, Agriculture raisonnée,...) ou d'amélioration de la performance énergétique des exploitations, en partenariat avec les organismes de conseil agricole du territoire :
 - constitution de groupes de progrès ;
 - suivi et animation de diagnostics à l'échelle des exploitations ;
 - accompagnement technique des porteurs de projet et le cas échéant financier (exemple : aide à la conversion et à l'installation en agriculture biologique) ;
 - exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour les terrains agricoles exploités selon les critères de l'agriculture biologique, pendant 5 ans.
- Piloter et coordonner un ou des **projets agro-environnementaux et climatiques** (MAEc), en lien avec les enjeux du territoire, en concertation avec les opérateurs existants (Syndicats de bassins versants, Conseil général de la Somme, SMBSGLP...).
- Développer les **filières de produits agricoles** répondant à des critères agro-environnementaux (cf. action 2.3)

PILOTE DE L'ACTION

BS3V
CA80

ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"	TECHNICIEN REFERENT				Chargé de mission Milieux naturels / eau / agriculture				
PUBLIC CIBLE		Exploitants agricoles									
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CA80 Association Biologique en Picardie Groupes d'agriculteurs									
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	3 900 Teq CO2						Action « Adaptation »			
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)							Action Qualité de l'air			oui
CALENDRIER		2015	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT											
BUDGET PREVISIONNEL											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Part des exploitations engagées dans une démarche de certification environnementale						OBJECTIF A N+5		10 %	
		Part des exploitations engagées en agriculture biologique								5%	

Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

6.3 : Amélioration de la gestion de l'azote

OBJECTIFS DE L'ACTION

Optimiser les pratiques des agriculteurs en termes de pilotage de l'azote en diffusant les bonnes pratiques

CONTEXTE DE L'ACTION

Lors d'apports importants d'azote dans les sols, une fraction est non utilisée, celle-ci devient donc disponible pour les processus d'émissions de N₂O, gaz impactant très fortement le phénomène d'effet de serre. La production d'engrais azotés est également génératrice de gaz à effet de serre.

Ainsi en Picardie maritime, les émissions de gaz à effet de serre, liées aux émissions de N₂O de l'azote épandu et lors de sa production, correspondent à 20% des émissions de l'agriculture.

Par ailleurs, l'épandage et la fertilisation minérale contribuent aux émissions d'ammoniac (par transformation de l'azote) qui est un précurseur de particules secondaires et le principal contributeur aux processus d'acidification et d'eutrophisation

L'ajustement de la quantité d'engrais aux besoins des cultures permet, outre une réduction de la facture en intrants, une réduction des émissions de gaz à effet de serre (N₂O), de la pollution de l'air et de l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Les exploitants agricoles sont accompagnés par la Chambre d'agriculture de la Somme pour le raisonnement de l'apport en azote selon les besoins de la plante et le type de sol. A ce sujet, L'étude de l'INRA « Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? » a permis d'établir des préconisations en vue de réduire le recours aux engrais minéraux de synthèse en les utilisant mieux et en valorisant plus les ressources organiques, pour réduire les émissions de N₂O associées. Ces préconisations sont les suivantes :

1) Réduire la dose d'engrais minéraux, par la généralisation de la démarche du bilan d'azote minéral, et de la réduction des intrants dans les systèmes de culture :

- Mieux ajuster la dose d'engrais minéral par un calcul de bilan d'azote minéral et le pilotage tactique de la fertilisation azotée, pour assurer un ajustement optimal avec la demande du peuplement grâce à l'utilisation d'indicateurs de nutrition azotée des peuplements. L'enquête "Pratiques culturelles" de 2006, a montré toutefois une dose qui augmente lorsque de telles mesures sont mises en place. Les données suggèrent que les excédents d'azote minéral apportés sur les grandes cultures seraient d'abord liés à des rendements espérés souvent trop élevés (entrant dans le calcul des besoins en azote) par rapport aux rendements réalisés, et dans une moindre mesure à la mise en œuvre de pratiques correctrices

(fractionnement, outils de pilotage) intéressantes pour la quantité et la qualité de la biomasse produite mais qui, en moyenne, ne conduisent pas à réduire les doses d'azote. Une atténuation est possible avec :

- un objectif de rendement plus réaliste pour les grandes cultures, et qui conduit à une réduction de la dose prévisionnelle d'azote apporté de l'ordre de 15 à 20 kgN/ha (soit 10 à 15% de la dose totale).
 - un calcul un peu plus théorique de l'effet d'une bonne mise en œuvre du raisonnement prévisionnel et du pilotage de la fertilisation azotée à l'aide d'un Outil d'Aide à la Décision (OAD) sur la dose totale d'azote minéral apportée.
- Réduire la fertilisation azotée minérale dans le cadre d'une réduction d'intrants phytosanitaires (démarche Ecophyto 2018) : Mise en place d'un scénario de réduction d'intrants dit scénario "protection intégrée" caractérisé et chiffré dans l'étude Ecophyto R&D (INRA, 2009), avec une baisse de l'utilisation des pesticides d'un tiers par rapport à la situation actuelle, n'impliquant pas une modification des systèmes de culture, et conduisant à des diminutions faibles des rendements, induisant des baisses de fertilisation.

2) Estimer mieux la diminution de la fertilisation minérale permise par une meilleure valorisation des produits organiques (effluents d'élevage et déchets agroindustriels et urbains) sur les grandes cultures :

Les études disponibles indiquent que les agriculteurs ne tiennent pas toujours compte des apports organiques dans leur bilan, parce que les volumes épandus et la composition des produits ne sont pas toujours précisément connus. Il y a donc souvent une fertilisation minérale plus forte que nécessaire, pour pallier l'incertitude, et ceci explique en particulier les surplus importants en zones d'élevage.

3) Améliorer l'efficacité de l'azote minéral des engrais de synthèse, par une modification des pratiques culturales lors des apports :

L'amélioration de l'efficacité de l'azote apporté peut être augmentée en améliorant les pratiques (choix des formes, des dates d'apport, de la localisation) en plus de la quantité totale d'azote disponible, qui a été abordée précédemment : le premier apport d'azote peut être retardé car le reliquat d'azote mesuré ou estimé à la fin de l'hiver est supérieur aux besoins du peuplement végétal à cette période (céréales d'hiver et au colza).

Le coefficient d'utilisation par les cultures de l'azote augmente considérablement avec les dates d'apports plus tardives : le report de la dose d'azote en début de montaison ou plus tard, conduit à améliorer en moyenne l'efficacité de l'azote apporté sur la culture, et permet de diminuer la dose totale apportée.

4) Adapter les formes d'azote minéral apportées :

- Utilisation d'inhibiteurs de nitrification combinés à des engrais uréiques ou ammoniacaux, permettant de ralentir l'apparition de nitrate dans les sols et donc de réduire l'émission de N₂O et les pertes (indirectes) d'azote. Il s'ensuit la possibilité de réduire les doses d'azote.
- Remplacement des engrais à base de formes uréiques et majoritairement ammoniacale (solution azotée) par le nitrate d'ammonium, afin de réduire les risques de volatilisation et diminuer la quantité d'azote apportée. Sur différentes cultures et dans de nombreux essais, on observe des écarts significatifs de rendements et de qualité à même dose apportée en faveur de l'ammonitrate, et l'optimum de rendement est obtenu pour l'ammonitrate avec des doses nettement inférieures d'azote apporté.

5) Améliorer la valorisation des produits organiques apportés par l'enfouissement des engrais minéraux de manière localisée dans les sols,

Pour les cultures recevant les effluents liquides ou solides, les pertes par volatilisation peuvent être très élevées (estimées en moyenne à environ 20% de l'azote total). Il s'agit alors d'enfouir les engrais minéraux de manière localisée dans les sols, à proximité des racines, le long de la ligne de semis, ou en bandes latérales entre les rangs. Ces techniques améliorent le recouvrement de l'azote par les plantes et supprime le risque de pertes par volatilisation. Les

apports localisés permettent une diminution des doses d'azote pour des rendements équivalents. Cette stratégie est adaptée aux situations où l'intérêt d'apporter de l'engrais au semis est avéré (cultures de printemps).

BS3V accompagnera la Chambre d'Agriculture dans des actions de communication et de déploiement des outils dont l'efficacité est validée, et réfléchira à des expérimentations.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V CA80									
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"			TECHNICIEN REFERENT		Chargé de mission Milieux naturels / eau / agriculture				
PUBLIC CIBLE		Exploitants agricoles									
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CA80 Coopératives et organismes de conseil									
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	600 Teq Co2 sur la base d'une réduction de 10% des épandages d'engrais minéraux chez 10% des agriculteurs					Action « Adaptation »				
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)						Action Qualité de l'air		oui		
CALENDRIER		2015	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT											
BUDGET PREVISIONNEL											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		Mesures Agro-environnementales									
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre de sessions de sensibilisation sur la gestion de l'azote				OBJECTIF A N+5		3			

Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

6.4 : Développement des cultures intermédiaires et des filières de culture peu gourmandes en intrants et adaptées aux évolutions climatiques

OBJECTIFS DE L'ACTION

Renforcer les filières existantes et développer de nouvelles filières pour diversifier les rotations et accroître la part de cultures peu gourmande en intrants (légumineuses...)

Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées dans les systèmes de culture pour stocker du carbone dans les sols et limiter les émissions de N₂O

CONTEXTE DE L'ACTION

Les cultures intermédiaires ont pour objectif principal de piéger les nitrates. Elles permettent d'éviter la présence de sols nus en hiver, et limitent ainsi le lessivage des nitrates et la pollution des eaux. En maintenant l'azote dans les parcelles, ces cultures réduisent les recours aux engrais minéraux, et donc les émissions de GES associées.

Mais la couverture des sols pendant l'hiver présente d'autres intérêts. Le système racinaire permet l'amélioration de la structure du sol et contribue à réduire l'excès d'humidité du sol entraînant la fissuration des zones compactées. Elle va protéger le sol contre la battance et l'érosion en favorisant la pénétration de l'eau, stimuler l'activité biologique et ainsi améliorer la fertilité du sol.

La culture intermédiaire va également permettre le contrôle des adventices, des parasites et avoir des effets bénéfiques pour la faune sauvage. Ces cultures intermédiaires sont obligatoires en zones vulnérables. En Picardie maritime, seul le nord-ouest du territoire est classé en zone vulnérable.

Les légumineuses à graines ou fourragères, sont capables de fixer l'azote atmosphérique, permettant ainsi de réduire les quantités d'engrais azoté apportées qui sont à l'origine de la production de protoxyde d'azote (N₂O, un gaz à effet de serre). L'augmentation de l'usage de cette plante dans les rotations, est donc favorable à la réduction des intrants azotés et des émissions de gaz à effet de serre.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

L'objectif est de déployer, par la sensibilisation des exploitants agricoles, les cultures intermédiaires sur l'ensemble du territoire de la Picardie maritime, y compris en dehors des zones vulnérables.

Il s'agira également de favoriser le déploiement de cultures peu gourmandes en intrants : lin, chanvre, légumineuses/protéines végétales (luzerne, pois...)... mais aussi de façon générale la diversification des cultures, en s'appuyant sur le développement de nouvelles filières :

- utilisation de la biomasse comme matériau de construction (isolants végétaux, construction paille, bois...)
- utilisation des matières premières agricoles (de manière générale, bioproduits et biomatériaux) en substitution à des produits dérivés d'hydrocarbures
- filières de consommation de protéines locales (alimentation animale)...

PILOTE DE L'ACTION		BS3V CA80									
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"	TECHNICIEN REFERENT			Chargé de mission Milieux naturels / eau / agriculture					
PUBLIC CIBLE		Exploitants agricoles									
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CA80									
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	2 000 Teq CO2					Action « Adaptation »		oui		
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)						Action Qualité de l'air		oui		
CALENDRIER		2015	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT											
BUDGET PREVISIONNEL											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'hectares de grandes cultures substitués par le chanvre, lin et légumineuses				OBJECTIF A N+5		700			



Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

6.5 : Stratégie de préservation, gestion et valorisation énergétique des ressources en bois

OBJECTIFS DE L'ACTION

Veiller à la préservation et à la gestion durable de la ressource en bois, lors de son usage économique
Encourager le maintien et le développement des haies et alignements à base d'essences locales
Favoriser les filières bois locales pour les usages « nobles » (mobiliers en bois), le bois « construction » et le bois « énergie »

CONTEXTE DE L'ACTION

Les forêts (forêt de Crécy, bois de Cise...) assurent un rôle économique avec la production de bois d'œuvre, d'industrie et de **chauffage (bois-énergie)** et un rôle social (lieu de promenade, de chasse...). De nombreux autres espaces plantés ou boisés, plus épars, participent aux paysages identitaires de la Picardie Maritime tels que les haies, bosquets, prés-vergers, ripisylves, courtils, bocages... L'étude d'inventaire des haies à partir de photographies aériennes, menée en 2014 par BSV, a montré que les haies sont bien représentées sur le territoire avec une densité moyenne de 8ml/ha.

Outre leur rôle social et économique, ces boisements jouent un rôle environnemental important : **stockage du carbone**, hébergement d'espèces, **lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols** et des berges de cours d'eau, préservation de la qualité des eaux souterraines et des paysages.

Par ailleurs, **l'impact du changement climatique** est déjà constaté par les forestiers : raccourcissement du cycle de végétation du fait de l'augmentation de la teneur en CO₂, déficit hydrique en été avec un impact sur le chêne pédonculé et le hêtre. Des actions ont été menées par l'ONF sur la forêt de Crécy pour s'adapter : diminution de la part du hêtre dans les peuplements, réduction de la durée d'exploitation (90 ans au lieu de 140), éclaircissement des peuplements... Un travail reste à mener avec les propriétaires et gestionnaires privés de boisements, en partenariat avec les acteurs (CRPF...).

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Dans un premier temps, la diffusion de l'information relative à la connaissance de la ressource en bois mobilisable sur la base de l'étude régionale en cours, se révèle nécessaire.

Il convient ensuite, lors de l'usage économique des milieux boisés (bois d'œuvre, bois énergie...) de veiller à la préservation et à la gestion durable de cette ressource, en partenariat avec les acteurs concernés (CRPF, ONF...) via :

- la promotion des documents de gestion durable des forêts (plans simples de gestion volontaires et obligatoires...) et des milieux naturels (plans de gestion, assistance technique ou signature de chartes d'engagement avec les propriétaires et/ou usagers et/ou gestionnaires de milieux naturels...).
- La proposition de préconisations dans le cadre des documents de gestion durable des forêts : outil de diagnostic de la biodiversité, adaptation des essences au changement climatique, diversité des essences et des strates de végétation, restauration et gestion des mares, ripisylves, milieux ouverts intra forestiers,

présence de bois mort et de rémanents, bois vivants très gros et/ou à cavité....

- Elaboration du schéma des boisements et milieux naturels ouverts (zones humides et larris) à haute valeur patrimoniale
- Expérimentations de pratiques innovantes en matière de gestion durable des boisements : adaptation aux changements climatiques, exploitation forestière respectueuse des sols...

Par ailleurs, il s'agira d'encourager le maintien et le développement des haies et alignements à base d'essences locales :

- Sensibilisation et accompagnement des acteurs aux rôles, localisation pertinente et usages (bois-énergie, haies-clôtures, lutte intégrée, accueil du gibier...).
- Développement de projets collectifs communaux ou intercommunaux (plans bocages), de plantations et le cas échéant de préservation, des haies d'essences locales, de saules têtards, de vergers haute tige, de bosquets, etc.
- Promotion des bonnes pratiques de gestion, favorables à la biodiversité et à la valorisation bois-énergie, des produits d'élagage des haies

Enfin, les filières bois locales pour les usages « nobles » (mobilier en bois), le bois « construction » et le bois « énergie » doivent être favorisées :

- Recensement des entreprises locales qui exploitent, collectent et valorisent le bois local.
- Sensibilisation sur les essences stationnelles exploitables, l'importance du prélèvement d'arbres à maturité et de la valorisation pour les usages « nobles » (mobilier en bois), le bois « construction » et le bois « énergie ».
- Mise en réseau des acteurs
- Promotion des produits issus de la filière bois local et sensibilisation des élus à l'utilisation de la ressource bois local en lien avec l'économie locale et les emplois.
- Mise en place de projets "vitrine" réalisés avec une ressource bois local.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V, ONF, CRPF											
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique, artisanat"		TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat							
PUBLIC CIBLE		Propriétaires de boisement, ONF, Exploitants agricoles et forestiers, Communes											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		ONF, CRPF, Fédération de chasse, Association Picardie nature											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	484 Teq CO2				Action « Adaptation »		oui					
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)					Action Qualité de l'air		oui					
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		Etude d'inventaire des haies finalisée											
BUDGET PREVISIONNEL													
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		TEPCV - FEDER											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		km de haies plantées						OBJECTIF A N+5		17			

Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

6.6 : Maintien des prairies du territoire

OBJECTIFS DE L'ACTION

Mobiliser les dispositifs en faveur du maintien des prairies
Maintenir les filières lait et viande sur le territoire, de la production aux produits finis

CONTEXTE DE L'ACTION

Les prairies permanentes constituent plus de 18% de la Surface agricole utile (9% pour la Somme) et se retrouvent bien représentées sur l'ensemble du territoire : dans le fond et sur les versants de chaque vallée, autour des villages sur les plateaux ainsi que dans les bas-champs. Ces prairies contribuent au stockage du carbone, au maintien de la qualité de l'eau et à la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement.

Parmi ces prairies, les pelouses calcicoles des versants (larris) et les prairies des zones humides, sont des milieux ouverts d'une grande biodiversité, qui sont maintenus grâce à l'activité d'élevage. Or, sur ces espaces, l'activité est fortement menacée du fait des difficiles conditions d'exploitation.

Le maintien des prairies est lié à l'importance de l'élevage présent dans 60% des exploitations. Parmi ces exploitations, 48% sont en polyculture-élevage et 52% sont spécialisées en élevage (46% bovins lait, 29% ovins/caprins, 12% bovin viande, 7% mixte, 6% porcins, volailles ou granivores). Il existe une forte complémentarité entre les cultures et l'élevage bovin (autonomie alimentaire, amendement organique...).

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Afin de maintenir les prairies sur les plateaux et les pentes, des dispositifs devront être mobilisés :

- Accompagnement technique pour les démarches d'amélioration des conduites d'élevage, notamment promotion de l'herbe dans la ration alimentaire et mobilisation des aides existantes (Aides aux investissements « herbe » et à l'autonomie alimentaire des élevages herbivores), adaptation des exploitations aux évolutions climatiques ;
- Dispositifs contractuels (mesures agro-environnementales) favorisant le maintien et la création de prairies pâturées et adaptés aux enjeux ;
- Dispositifs en faveur du maintien des élevages et de projets d'installations d'éleveurs valorisant l'herbe : mobilisation du foncier, aides à l'installation et à la modernisation des bâtiments d'élevage, réflexion sur l'amélioration des conditions de travail (service de remplacement, meilleure répartition

- du parcellaire...);
- Maintien d'une filière d'élevage de la production aux produits finis

Par ailleurs, le maintien des pratiques extensives, actuellement menacées, d'élevage et de fauche favorables au maintien des milieux naturels ouverts (pelouses calcicoles, prairies humides et de fond de vallée), notamment au sein des réservoirs de biodiversité et des sites naturels à enjeux majeurs, tout en contribuant à leur viabilité économique, est un enjeu fort pour le projet de Parc naturel Régional. A cette fin, des dispositifs spécifiques sont à mobiliser : demandes de classement des zones humides des bas champs de Cayeux en tant que Zone agricole défavorisée, démarches collectives pour l'identification et la mise en œuvre d'outils spécifiques en faveur du maintien de l'activité, développement de la valeur ajoutée sur les productions agricole (filières courtes de transformation et de commercialisation de viande, lait et produits laitiers de races bovines et ovines adaptées...

PILOTE DE L'ACTION		BS3V CA80									
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"			TECHNICIEN REFERENT		Chargé de mission Milieux naturels / eau / agriculture				
PUBLIC CIBLE		Exploitants agricoles									
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		CA80 Entreprises de la filière lait Abattoir de (Aucune suggestion)									
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	Maintien de l'existant : pas de gain CO2					Action « Adaptation »		oui		
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	Maintien de l'existant : pas de gain					Action Qualité de l'air		oui		
CALENDRIER		2015	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT											
BUDGET PREVISIONNEL											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Part de la SAU en Surface Toujours en Herbe				OBJECTIF A N+5		Maintien à 18,2 %			

Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

6.7 : Projets de méthanisation avec approche territoriale

OBJECTIFS DE L'ACTION

Développer la méthanisation pour réduire les émissions de CH4 liées au stockage des effluents d'élevage

CONTEXTE DE L'ACTION

Actuellement, la majorité des déjections animales récupérées sont stockées dans les bâtiments d'élevage et dans des ouvrages extérieurs ou aux champs pendant une période de 0 à 6 mois, avec un rejet directement vers l'atmosphère des composés gazeux produits, notamment de gaz à effet de serre (CH4 et N2O) qui possèdent un pouvoir de réchauffement global plus important que le CO2. Ces rejets représentent 21 000 Tonnes Equivalent CO2 pour la Picardie maritime.

De même, les déchets alimentaires produits par les ménages, restaurants, entreprises agro-alimentaires... émettent lors de leur décomposition au cours de leur stockage, près de 25 000 Teq CO2 en Picardie maritime.

La méthanisation permet de produire du gaz méthane à partir de produits fermentescibles. La combustion de ce gaz permet de le valoriser en chaleur, utilisée pour le chauffage de bâtiments ou la production d'électricité. Il est également possible de valoriser directement le biogaz produit en carburant ou en injection dans le réseau local.

La méthanisation des effluents agricoles et des déchets permet donc de produire une énergie renouvelable, tout en abaissant le pouvoir réchauffant des gaz émis (transformation du méthane en CO2).

En Picardie maritime, un projet de méthanisation d'effluents agricoles, associant des agriculteurs et la Communauté de Communes du Vimeu Industriel, en vue de chauffer un centre aquatique Viméo, est proposé (études et montage financier finalisés). Ce projet est aujourd'hui en attente du fait de l'absence de foncier disponible pour sa réalisation et d'un défaut d'acceptation par la population locale.

Une exploitation laitière sur la commune de Drucat comportant une unité de méthanisation, alimentée par les effluents de 500 bovins présents dans la ferme est en fonctionnement. Celle-ci soulève de vives controverses aussi bien au niveau local que national.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agira d'établir, en concertation avec les acteurs du territoire, et notamment la profession agricole et les gestionnaires de déchets, un état des lieux, du gisement et des opportunités locales, c'est-à-dire obtenir une vision du volume et de la nature des effluents organiques «méthanisables» produits sur le territoire ainsi que de leur mode de gestion actuel :

- inventaire détaillé des ressources (résidus de culture, effluents d'élevage, déchets des IAA, déchets d'assainissement, bio-déchets de la restauration, déchets verts, bio-déchets ménagers) et état des lieux des filières de traitement
- Construction de scénarios de valorisation, à partir de cas concrets :
 - o Création de chaleur pour des équipements publics ; logements... (identification des équipements potentiels du territoire)
 - o Maillage de petites et moyennes unités de « Méthanisation à la ferme » (identification des exploitations potentielles du territoire)
 - o Injection de gaz naturel dans le réseau (précision sur la faisabilité au regard du réseau du territoire)
 - o Production de Biocarburant GNV (précision sur les contraintes techniques)

A l'issue de cette étude, des études de faisabilité auront lieu pour la mise en œuvre des projets du scénario retenu.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V										
ELU REFERENT BS3V		VP "économie rurale, politique énergétique et artisanat"			TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat					
PUBLIC CIBLE		Exploitants agricoles Communautés de communes Entreprises productrices de déchets méthanisables										
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		Chambre d'agriculture delà Somme FDE80 ADEME /Conseil régional										
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	15 000 teq CO2 (objectif 2020)					Action « Adaptation »					
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	50 000 MWh (objectif 2020)					Action Qualité de l'air oui					
CALENDRIER		2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT												
BUDGET PREVISIONNEL		40 000 €										
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre de projets de méthanisation du territoire				OBJECTIF A N+5		3				

Axe 6 : soutenir une agriculture et une gestion des milieux climato-responsable

6.8 : Gestion rigoureuse de la ressource en eau

OBJECTIFS DE L'ACTION

Améliorer la connaissance de l'exploitabilité de la ressource en eau et cerner les vulnérabilités
Sensibiliser, former et mobiliser les acteurs et les usagers
Préserver la quantité de la ressource en eau par la mise en œuvre d'un programme d'action concerté

CONTEXTE DE L'ACTION

Sur le littoral au nord de la Baie de Somme et dans le Marquenterre, les secteurs urbanisés et la forte concentration en équipements touristiques induisent une pression quantitative sur la ressource en eau. Les besoins en eau potable sont couverts par des captages dans la nappe de la craie (en bordure ou à l'intérieur du plateau picard (Ponthieu). Les prélèvements notamment en période de pic de fréquentation touristique peuvent entraîner une baisse préoccupante de la nappe.

Les besoins agricoles en eau, même s'ils sont moindres, sont essentiellement localisés à proximité des marais arrière-littoraux. Du fait de ces prélèvements, et en période de sécheresse, la baisse du niveau des nappes interconnectées aux marais et aux cours d'eau (en particulier la Maye), est susceptible de participer à leur assèchement saisonnier.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Sur ce secteur du Marquenterre et de l'ouest du Ponthieu, les interactions nappes/zones humides/eau de surface, seront précisées dans le cadre de l'étude à venir d'amélioration de la connaissance du fonctionnement global de l'hydrosystème des marais arrière-littoraux picards (maitrise d'ouvrage BRGM).

Les communes vulnérables au regard de l'accès à l'eau seront précisées, et un **plan en faveur de la maîtrise des consommations d'eau** sera élaboré, en concertation avec les usagers et les acteurs.

Les actions proposées dans le cadre de ce plan d'action pourront être par exemple : micro-irrigation, choix de cultures adaptées, récupération et gestion des eaux pluviales (utilisation pour l'arrosage, filtration pour un retour au milieu naturel...cf. action 1.2), réutilisation des eaux en sortie de station d'épuration pour un usage agricole, gestion concertée, lutte contre les fuites d'eau...

Un grande part sera faite à la sensibilisation, formation et mobilisation des acteurs et des usagers : concertation spécifique inter-SAGE, coordination des acteurs (communes, professionnels du tourisme, SAGE, gestionnaire de parcs de logements, etc.), sensibilisation des usagers aux économies d'eau et éco-gestes.

L'efficacité du plan d'action sera vérifiée par un suivi des consommations d'eau par usage.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V											
ELU REFERENT BS3V		VP "patrimoine naturel – patrimoine bâti"			TECHNICIEN REFERENT		Chargé de mission Milieux naturels / eau / agriculture						
PUBLIC CIBLE		Consommateurs d'eau : habitants, agriculteurs, industries, collectivités,											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		Etat BRGM SMBSGLP Associations d'usagers, Chambre d'agriculture de la Somme											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	0				Action « Adaptation »		oui					
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	0				Action Qualité de l'air							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		Etude hydrogéologique en cours (BRGM)											
BUDGET PREVISIONNEL													
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES													
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Existence d'un programme de maîtrise des consommations d'eau				OBJECTIF A N+5		oui					

AXE 7 - Faire vivre le Plan climat

3 actions

7.1 Animation et suivi du
Plan Climat

7.2 Communication auprès
du public et des jeunes

7.3 Communication auprès
des instances du PNR

Gains estimés en Teq CO₂
900 Teq CO₂

Axe 7 : faire vivre le plan climat

7.1 : Animation et suivi du Plan Climat

OBJECTIFS DE L'ACTION

Assurer le pilotage, le suivi, l'évaluation et le bilan des actions inscrites dans le Plan Climat

Animer l'ensemble des partenariats

Assurer le conseil et l'aide à la mise en œuvre du programme d'actions

CONTEXTE DE L'ACTION

Depuis juillet 2012, le pilotage de l'élaboration du Plan climat de Picardie maritime et de ces actions de préfiguration est réalisé par une chargée de mission « Energie Climat ».

Ce plan climat de Picardie maritime, repose sur l'élaboration d'un diagnostic du territoire qui comporte :

- un bilan des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie du territoire, par type d'activité
- une évaluation de la vulnérabilité du territoire au changement climatique : risque de submersion marine, impact sur l'activité agricole et les milieux naturels de la diminution de la ressource en eau et du nombre de jours de gels, vulnérabilité de la population à l'augmentation des coûts de l'énergie...

Des scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable ont été construits, en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie. Les objectifs proposés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont ambitieux :

- Objectif 2020 : - 29% d'émissions de GES
- Objectif 2050 : -81 % d'émissions de GES

Afin d'atteindre ces objectifs, le présent plan d'action a été défini. Une fois validé, celui-ci doit être mis en œuvre, demandant pour cela des moyens spécifiques, et notamment la poursuite d'une mission "Energie Climat".

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

L'action consistera à assurer le suivi complet de la mise en œuvre du Plan climat, la communication et le bilan (mobilisation d'1 ETP).

Le/la chargé(e) de mission coordonnera et animera la mise en œuvre du programme, avec pour principales missions :

- la sensibilisation, la communication et l'information auprès des différents acteurs du territoire (élus, population, artisans, association...),

- l'accompagnement et le conseil auprès des acteurs du territoire dans la mise en place des projets,
- la mise en œuvre opérationnelle des projets du plan d'action du Plan Climat (lorsque le chargé de mission est désigné porteur de l'action)
- le pilotage des études complémentaires
- l'évaluation du projet

En ce qui concerne les actions pour lesquelles Baie de Somme 3 Vallées n'est pas maître d'ouvrage, l'animateur aura entre autres pour rôle d'insuffler une dynamique collective, par la mise en place d'une approche collaborative et d'une gouvernance spécifique en fonction des acteurs et des actions :

- Profession agricole (actions de l'axe 6 du plan climat) : Diagnostics énergétiques, agro-écologie, gestion et pilotage de l'azote, choix des cultures, méthanisation, prairies, haies...
- Industrie, commerces, services (actions de l'axe 5 du plan climat) : prédiagnostics de maîtrise de l'énergie, filières d'ENR, démarche Baie de Somme responsable)
- Communautés de communes et communes : Promotion du Conseil en énergie partagée et de la labellisation Cit'ergie (action 4.1), Prise en compte de critères énergie climat dans les documents d'urbanisme et les aménagements (actions 1.1 et 1.3), risque climatique (action 1.2), Transports en commun propres (action 3.1 et 3.5), circulations douces (action 3.2), ENR (action 4.3), animation du réseau des animateurs de Programmes Locaux de Prévention des déchets
- etc.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V											
ELU REFERENT BS3V		Président		TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat							
PUBLIC CIBLE		Acteurs / BS3V											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		Ademe / Région											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	0				Action « Adaptation »							
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	0				Action Qualité de l'air							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		en cours											
BUDGET PREVISIONNEL		250 000 €											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME (70%)											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Rapports d'activités annuels du chef de projet				OBJECTIF A N+5		5					

PLAN CLIMAT – FICHES ACTIONS

Axe 7 : faire vivre le plan climat

7.2 : Communication auprès du public et des jeunes

OBJECTIFS DE L'ACTION

Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation du public et des jeunes.

CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat, une grande part sera faite à la communication

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Des actions de communication et de sensibilisation du public et des jeunes seront menées :

- Vers les jeunes : animations spécifiques (ateliers, pièces de théâtre...), achat de matériel pédagogique (pour les animations ou mis à disposition des enseignants), conseil des jeunes...
- Vers la population : organisation de campagnes et journées de sensibilisation, de conférences thématiques sur le changement climatique, l'adaptation au changement climatique (action 1.7) et les éco-gestes : mobilité (actions 3.1 et 3.2), circuits courts (2.3), ENR (action 4.3), réhabilitation énergétique du bâti (action 4.2), réduction des déchets et économie circulaire (action 2.4), économies d'eau (action 6.8) ...

Ces événements s'appuieront entre autres sur les temps forts nationaux et régionaux : Fête de l'énergie, Fête de la nature, Semaine du développement durable, Semaine européenne de la mobilité, Semaines Régionales de l'Environnement, Journée Mondiale du Climat.

PILOTE DE L'ACTION

BS3V

ELU REFERENT BS3V		Président	TECHNICIEN REFERENT				Chargée de mission Energie Climat						
PUBLIC CIBLE		Population Acteurs											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		ADEME Région Associations partenaires											
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	0				Action « Adaptation »		oui					
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	0				Action Qualité de l'air		oui					
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		en cours											
BUDGET PREVISIONNEL		70 000 €											
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES		FREME (70%)											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Nombre d'actions de communication				OBJECTIF A N+5		30					

Axe 7 : faire vivre le plan climat

7.3 : Communication auprès des instances du PNR

OBJECTIFS DE L'ACTION

Faire vivre le PCET en s'appuyant sur les instances du PNR
Préparer le programme d'actions suivant

CONTEXTE DE L'ACTION

La concertation instaurée afin de permettre une mise en œuvre partagée du projet de parc naturel régional repose sur trois instances :

- Un Conseil des maires réunit plusieurs fois par an l'ensemble des communes du projet de PNR. Cette instance permet d'insuffler une dynamique pour la mise en œuvre du projet de territoire via des propositions pour les actions, des conseils aux maires et un retour d'expérience
- Le Conseil de développement durable, constitué par les acteurs de la société civile assure un conseil auprès de BS3V pour favoriser la mobilisation des acteurs privés autour du projet.
- Un Conseil scientifique et de prospective émet des avis scientifiques et encourage la conduite de travaux de recherche.

Pour compléter son organisation participative et renforcer sa dimension citoyenne, susciter l'intérêt des habitants et favoriser leur mobilisation, deux autres instances seront mobilisées :

- Un Groupe Associatif de Parc pour permettre la construction de projets partagés et de partenariat entre collectifs d'associations et groupements de collectivités du territoire.
- Un Conseil de jeunes, doté d'un budget participatif pour attribuer des bourses aux projets des jeunes contribuant à la vie du territoire et à son animation.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DETAILS DE MISE EN ŒUVRE

Une communication régulière sera effectuée au sujet du plan climat et de sa mise en œuvre dans chacune des instances :

- Présentation du programme d'action validé
- Présentation d'un état d'avancement à mi-parcours
- Présentation ciblée et détaillée de quelques actions. Le choix des actions sera adapté au type d'instance. Par exemple, l'action « Conseil en Energie Partage » sera présentée en Conseil des maires.
- Des ateliers et groupes projets seront mis en place, sur des thématiques spécifiques

Afin de préparer le second plan d'action (2020-2024), un travail spécifique sera mené0. avec le Conseil des Jeunes en particulier. Sous forme d'ateliers ou d'autres formes participatives, ce travail permettra d'élargir la base du Plan d'Action et d'impliquer les jeunes quant à l'avenir du territoire.

PILOTE DE L'ACTION		BS3V											
ELU REFERENT BS3V		Président		TECHNICIEN REFERENT		Chargée de mission Energie Climat							
PUBLIC CIBLE		conseil des maires, conseil de développement, conseil scientifique et de prospective											
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS													
GAIN POTENTIEL	Carbone (gain potentiel annuel d'ici 2020 en teq CO2)	0				Action « Adaptation »							
	Énergétique (gain potentiel annuel d'ici 2020 en kWh)	0				Action Qualité de l'air							
CALENDRIER		x	2015	x	2016	x	2017	x	2018	x	2019	x	2020
ETAT D'AVANCEMENT		en cours											
BUDGET PREVISIONNEL													
MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES													
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		Bilan annuel du plan climat dans les 3 instances participatives				OBJECTIF A N+5		1 bilan par instance et par an					